UNIVERSITÉ DE DIJON. — FACULTÉ DE DROIT

LA SUISSE

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN DROIT

(SCIENCES ÉCONOMIQUES)

DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Soutenue devant la Faculté de Droit, le Mardi 5 Février 1907
à une heure et demie du soir

PAR

STRULY SIEGLER

Sous la présidence de M. MOULIN, professeur.

Suffragants : M. G. MARTIN, agrégé.
M. SCHATZ, agrégé.

GENÈVE
IMPRIMERIE ISAAC SOULLIER
—
1907

UNIVERSITÉ DE DIJON. == FACULTÉ DE DROIT

LA SUISSE

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN DROIT

(SCIENCES ÉCONOMIQUES)

DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Soutenue devant la Faculté de Droit, le Mardi 5 Février 1907
à une heure et demie du soir

PAR

STRULY SIEGLER

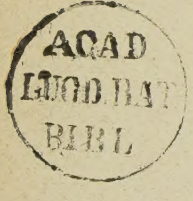

Sous la présidence de M. MOULIN, professeur.

Suffragants : M. G. MARTIN, agrégé.
M. SCHATZ, agrégé.

GENÈVE
IMPRIMERIE ISAAC SOULLIER

1907

A MES PARENTS

HOMMAGE RESPECTUEUX

DE RECONNAISSANCE ET D'AFFECTION

Je prie Monsieur Germain Martin, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon, qui me suggéra l'idée de ce travail et dont les conseils me furent toujours si précieux, de recevoir l'hommage de ma profonde gratitude.

Je ne saurais non plus trop remercier les Autorités Fédérales et Cantonales suisses (entre autres la Bibliothèque Nationale de Berne, celle de la ville de Genève et le Bureau Fédéral de Statistique) pour les documents qu'elles ont mis à ma disposition et pour les renseignements qu'elles ont bien voulu me fournir.

BIBLIOGRAPHIE

FURRER, A. — *Volkswirtschaftslexikon der Schweiz.* (Schmidt, Franke & C°, Berne, 1885-1892.)

HUBER, A., Dr. — *Die Entwicklung des Eidgenössischen Zollwesens.* (Stämpflische Buchhandlung, Berne, 1890.)

NUMA DROZ, anc. Président de la Confédération Helvétique. — *Essais économiques.* (Eggimann & Cie, Genève, 1896.)

WARTMANN, H., Dr. — *Industrie und Handel der Schweiz im 19ten Jahrhundert* (A. Franke, Berne, 1902.)

GEERING, Dr et R. HOTZ. — *L'Economie politique de la Suisse.* (Schulthess, Zürich, 1903.)

HOFMANN, E., Dr. — *Die Schweiz als Industriestaat.* (Schulthess, Zürich, 1903.)

Rapports des Inspecteurs Fédéraux des Fabriques. — 1904-1905.

Rapports de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, de 1904 et 1905.

Rapports de la Chambre de Commerce Suisse à Genève, de 1900-1905.

Annuaires Statistiques de la Suisse, 1905 et précédents.

Archives de l'Association pour le percement de la Faucille à Genève.

LA SUISSE

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Première Partie.

CHAPITRE PREMIER

1. — Généralités.

La Suisse, située au centre de l'Europe, est presque exclusivement montagneuse.

Son sol peut être classé en trois grandes zones :

1° La région du nord et celle du Jura, comme les vallées de l'Aar, de la Thur et du Rhin, se composent de terrains sédimentaires dans les plaines et de calcaires argileux sur les coteaux.

2° La région du sud, du lac de Genève à la vallée de l'Inn (frontière autrichienne), comprend une première rangée de montagnes de 2,000 à 3,000 mètres d'altitude.

3° Le centre enfin englobe les terrains anciens des Alpes proprement dites.

La *Superficie* totale de la Suisse est de 41,323.99 km² dont :

Sol productif : 30,900.39 km², soit 74.8 % consistant en :

Terrains boisés	8,560.05
Vignobles	288.31
Agriculture et pâturages	22,052.03

Sol improductif : 10,423.60 km² soit 25.2 % composé de :

Lacs	1,382.67
Divers	9,040.93

2. — Population.

Années.	1860	1870	1880	1900	1905
Population ...	2,510,494	2,655,001	2,831,787	3,315,443	3,463,609
Habitants p. km²	61	64	68	80	83
Augment. en %		5.7	6.7	17	4.4

Les glaciers des Alpes alimentent de nombreux cours d'eau, notamment le Rhin et le Rhône. Le premier va se jeter dans la mer du Nord à Rotterdam. Le second a son embouchure dans la Méditerranée à l'ouest de Marseille.

3. — Situation géologique.

Le *Climat* de la Suisse est tempéré, sauf dans les hautes régions alpestres, pays des glaciers et des neiges éternelles.

Les conditions de la vie économique varient selon l'altitude :

a) Vallées ;

b) Plateaux et Jura ;

c) Alpes.

a) L'agriculture est très développée dans les vallées où la douceur du climat favorise la production des céréales et les vignobles.

b) Sur le plateau central et dans le Jura dominent les pâturages qui sont une source de prospérité pour ces régions, par l'élevage du bétail et l'industrie laitière, notamment la fabrication des fromages qui jouissent d'une réputation universelle.

c) Cette zone élevée au-dessus des pâturages occupe à peu près un quart de la surface totale du pays. Elle est complètement improductive.

Au point de vue industriel, la région forestière a les scieries mécaniques et à domicile (industrie domestique) la fabrication des objets en bois sculpté (chalets, animaux, etc.) et la petite horlogerie.

Favorisée par de nombreuses chutes d'eau, la grande industrie est très répandue en Suisse; nous en parlerons plus loin.

Très pauvre en charbons et en minerais de toute espèce, le pays importe de l'étranger presque la totalité des matières premières nécessaires à son industrie. Il exporte surtout des produits manufacturés.

D'excellentes routes et de nombreuses voies ferrées, qui font de la Suisse comme la plaque tournante de l'Europe, y favorisent singulièrement le commerce de transit. Mais ce qui fait surtout la fortune de ce pays privilégié, c'est la beauté merveilleuse de ses sites tels que l'Oberland bernois, les lacs des Quatre-Cantons, de Zurich et de Genève, pour ne citer que les principaux. Il n'est peut-être pas de pays qui — eu égard à sa

superficie et à sa population — retire de l'*Industrie des Etrangers*, c'est-à-dire du tourisme, des bénéfices aussi importants.

Les 22 cantons dont la Suisse se compose (25 en y comprenant 3 demi-cantons au point de vue administratif) ont chacun leurs institutions autonomes et démocratiques.

Au-dessus d'eux est la Confédération qui les unit en un seul faisceau, malgré la différence des trois langues nationales (française, allemande et italienne) qui y sont parlées.

Par la variété de leurs productions et la diversité de leurs intérêts, les cantons sont économiquement en lutte constante entre eux, ce qui rend difficile l'établissement des traités de commerce avec l'étranger, ceux-ci ne devant pas tendre à favoriser une partie du pays au détriment de l'autre.

CHAPITRE II

Considérations sur l'Industrie.

Avant d'étudier son régime douanier actuel, disons tout d'abord que le développement de l'industrie en Suisse eut pour causes :

1° La situation géographique de ce pays :

2° L'immigration de nombreux Français, Allemands et Italiens qui, à la suite de guerres religieuses, se réfugièrent dans la libre Helvétie, y jetèrent les germes

d'industries nouvelles et améliorèrent celles qui existaient déjà.

3° Une législation économique libérale.

Enclavée entre la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, elle a su comprendre les goûts et les besoins de ces pays et y adapter sa production.

1. — Industrie textile.

Dès le XII° siècle à Bâle, et dès le XIII^e^ à Zurich, nous trouvons l'industrie textile implantée dans le nord et l'est de la Suisse. C'est deux siècles plus tard que les Huguenots des Cévennes introduisirent avec succès dans la seconde de ces deux villes l'industrie de la soie.

A côté des textiles (coton et soie) s'est développée la broderie, notamment à St-Gall, dont les produits ont une réputation universelle, sans parler de la teinturerie, de l'impression sur étoffes et des apprêts. Ces trois dernières industries, dont l'établissement remonte à 1740, sont surtout localisées dans le canton de Glaris.

a) L'établissement des *filatures de coton*, au début du XIX^e^ siècle, a coïncidé avec l'introduction des machines et le développement de cette industrie fut tel à Zurich que la Suisse put envoyer à la première exposition de Londres, en 1851, des cotonnades qui bientôt rivalisèrent avec les produits anglais sur les marchés du monde [1].

---

[1] Dans son rapport de gestion, le Département de l'Intérieur suisse chargé du service des expositions s'exprimait comme suit :

« Nonobstant cette trop grande simplicité, on peut admettre en fait que les connaisseurs ont jugé l'industrie suisse digne de figurer en première ligne dans les rangs des nations les plus industrielles, ce qui, aux yeux de juges nombreux, notamment des Anglais, a causé une impression d'autant plus favorable que, trompés par les feuilles publiques hostiles à la Suisse,

C'est dans la période comprise entre 1870 et 1888 que l'industrie cotonnière proprement dite atteignit en Suisse son apogée.

Par suite d'un fort changement survenu dans les modes et d'augmentation des droits d'entrée dans les pays importateurs; et par suite, d'autre part, de la modicité de la main-d'œuvre dans certains pays rivaux (Italie, Indes, Chine et Japon) elle a décliné depuis, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

Années.	Importation des cotons bruts.	Nombre de fabriques.	Exportation de cotons filés.
1844	95,250 quintaux	131	—
1857	118,563 »	268	9,252 quintaux
1866	168,379 »	—	—
1876	245,168 »	—	53,874 quintaux
1884	272,492 »	95	64,282 »
1888	223,425 »	92	73,758 »
1900	231,871 »	—	59,901 »
1904	271,536 »	69	38,751 »
1905	263,844 »	—	38,980 »

ils n'étaient que trop enclins à admettre que la Suisse est un pays incessamment tourmenté par les troubles et l'agitation politique, où les fruits de la paix, de l'industrie et des arts ne peuvent pas prospérer. Mais ce n'est pas à cet égard seulement que l'exposition des produits de l'industrie suisse a exercé une heureuse influence sur l'opinion publique d'autres pays et a fait naître des idées plus favorables sur notre situation : en présence de la grande lutte entre la liberté commerciale et les droits protecteurs elle a aussi fourni la preuve que ces derniers ne sont pas nécessaires pour créer une industrie florissante; que notamment une industrie vivace et indépendante ne peut prospérer que là où elle est libre dans toutes les directions, et que ce n'est pas derrière des barrières de douane qu'il faut la chercher. »

Nous nous empressons d'ajouter que, grâce à des circonstances plus favorables, l'industrie cotonnière s'est relevée quelque peu dans ces dernières années.

La Suisse achète 50 % de ses cotons bruts aux Etats-Unis de l'Amérique, 30 % dans le Levant et le reste à divers autres pays.

Ici nous dirons un mot des spéculations relativement récentes sur les cotons bruts. — La crise provoquée par d'énormes opérations (achats et ventes) à découvert de cette matière première et par la hausse factice qui en résulta, fut telle que les filatures de France et d'Angleterre durent réduire les heures de travail, et la Suisse fut contrainte de suivre leur exemple.

Pour remédier à cet état de choses, la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Belgique et le Portugal ont fondé avec l'Angleterre et à l'instigation de cette dernière une *Union internationale* dans le but de sauvegarder les intérêts de cette industrie. Le premier Congrès a été tenu à Zurich du 23 au 27 mai 1904. Il a décidé d'inviter les bourses du Havre, de Londres, de Liverpool, de New-York et de Hambourg à combattre dans la mesure du possible la formation des *corners* et des *trusts* ayant pour but la spéculation à outrance sur le coton brut. Mais cette mesure restera fatalement inefficace si elle n'a pas l'adhésion du pays producteur de coton par excellence, c'est-à-dire des Etats-Unis. La vigoureuse campagne entreprise par le Président Roosevelt contre d'autres trusts permet d'espérer que l'appui de la grande république américaine ne fera pas défaut à l'Union internationale de l'industrie de coton.

b) *Le tissage des toiles de coton* a ses débuts vers

le XVII^e^ siècle. On le pratiquait à bras d'homme et chaque centre avait sa spécialité.

En 1766, un fabricant de Bâle s'exprimait dans les termes suivants: *Les toiles de coton de Toggenbourg sont les plus estimées pour le fin ; celles de Zurich pour le demi-fin et celles de Berne pour l'ordinaire.*

En 1832, lors de l'introduction en Suisse du métier mécanique qu'un Anglais avait inventé deux années auparavant, les tisserands d'Uster, canton de Zurich, se révoltèrent et mirent le feu à la première usine établie dans cette localité. Ce n'est que cinq ans plus tard qu'on osa installer une nouvelle fabrique de tissage et les progrès de cette industrie furent tels que vers le milieu du XIX^e^ siècle, on comptait à Zurich, Argovie, Glaris et Thurgovie plus de 3,000 métiers mécaniques et ce nombre n'a fait qu'augmenter depuis au détriment des métiers à bras, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Années.	Métiers mécaniques.	Métiers à bras.
1867	13,000	42,567
1877	22,467	—
1883	22,750	15,000

Cette industrie a ses principaux débouchés dans les Balkans, en Egypte et dans l'Amérique du Sud. Elle livre à la consommation intérieure environ 100,000 quintaux de cotons manufacturés.

c) L'*impression sur étoffes* a été vers le XVII^e^ siècle introduite en Suisse avec un certain éclat, à Genève par la famille huguenote Fazy et à Neuchâtel par les Pasquier. La concurrence de Mulhouse et la politique protectionniste de la France et du Zollverein allemand

ont amené la décadence de cette industrie en Suisse, sauf à Glaris qui envoie en Italie de grandes quantités de foulards de toutes nuances dits *Pezzuola,* dont ce canton a la spécialité, et que ni Mulhouse avec ses produits fins, ni l'Angleterre avec ses produits ordinaires ne parviennent à rivaliser.

d) *La teinturerie* a été également introduite vers la même époque.

Ces deux branches (impression sur coton et teinturerie) ont suivi les mêmes phases que les filés, comme le prouvent les statistiques suivantes des exportations exprimées en millions de francs.

Années.	Tissus blanchis.	Tissus teints.	Tissus imprimés.	Tissus en fils teints.	Tissus au plumetis.
1885	2.6	7.9	17.7	11.-	11.1 millions fr.
1890	2.6	4.2	16 3	12.6	— »
1895	1.8	3.5	10.-	6.7	5.7 »
1900	1.8	3.9	7.8	6.6	5.9 »
1903	2.5	4.9	8.-	5.4	6.8 »

A l'exception des tissus au plumetis qui gagnent à peu près un sixième, tous les articles ordinaires sont en diminution.

e) *La Broderie*, une des plus anciennes industries de la Suisse, est localisée dans les cantons de St-Gall, Appenzell et Thurgovie. Déjà vers la fin du XVIII[e] siècle, elle occupait 4,000 ouvriers environ et depuis lors ce nombre n'a fait qu'augmenter.

Elle écoulait primitivement la presque totalité de ses produits en France, mais bientôt ses modèles pénétrèrent en Amérique et y obtinrent un succès tel, qu'à l'heure actuelle la moitié des broderies exportées par la Suisse va aux Etats-Unis.

La finesse de ses produits et la création de nouveaux dessins ont permis à la broderie suisse de lutter contre la concurrence extérieure et de développer son exportation malgré les tarifs protecteurs des pays étrangers.

Les chiffres suivants indiquent le développement qu'a pris cette industrie dans les dernières années.

Années.	Ouvriers.	Exportation en millions de francs.
1889	45.130	83.5
1899	—	108.7
1900	51.091	119.2
1902	—	122.6
1904	—	124.3
1905	—	126.1

Il est bon de noter que l'importation en Suisse des matières premières (tissus, tulles), nécessaires à la broderie ne s'élève qu'à 20 millions de francs.

En rapprochant ce chiffre de celui de l'exportation, on constate que la main-d'œuvre et le commerce suisse trouvent dans la broderie un gain annuel d'une centaine de millions de francs.

Dans l'industrie cotonnière, la différence entre l'importation des matières premières et l'exportation des objets fabriqués n'est que de 30 à 40 % en faveur de la dernière.

f) La fabrication de *rubans de soie* est pratiquée depuis plusieurs centaines d'années à Bâle. C'est vers le commencement du XIX[e] siècle que les métiers mécaniques y remplacèrent les métiers à bras. Actuellement Bâle est une rivale redoutable de St-Etienne pour cette industrie du ruban.

Ici comme dans les autres branches textiles, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis ayant adopté des tarifs presque prohibitifs, la Suisse a dû, au prix de grands sacrifices, chercher des débouchés dans les Balkans, en Angleterre et dans les colonies de ce dernier pays.

Malgré l'introduction des métiers mécaniques, l'industrie des rubans a conservé à Bâle son caractère familial, 6,000 de ces métiers, sur un total de 8,000, étant répartis au domicile des ouvriers.

Voici le tableau de l'exportation de cet article.

Années.	En millions de francs.	Années.	En millions de francs.
1885	28.6	1900	31.3
1889	39.4	1904	34.2
1893	32.3	1905	38.7
1899	35 4		

Le tissage de la soie occupe une place prépondérante à Zurich qui dispute les marchés du monde à la ville de Lyon. Cette industrie a connu également une période critique lors du milieu du XIX[e] siècle. Cette crise a été de courte durée et nous comptons aujourd'hui 20,000 métiers à main et 14,000 métiers mécaniques dans la région de Zurich.

Il a été exporté en :

ANNÉES	QUINTAUX.	EN MILLIONS DE FR.
1899	22,234	104.9
1900	22,623	105.7
1901	22,900	112.4
1904	24,165	113.3
1905	24,780	114.6

Le retordage de la soie occupe environ 4,000 ouvriers avec une production annuelle de 4,000 quintaux de fils retors.

La Suisse est tributaire de l'Italie et de l'Extrême-Orient pour les soies brutes, le canton du Tessin n'en produisant que très peu (27,283 kilos de soie grège en 1900).

De ce qui précède, il résulte que les industries de la soie, y compris le séchage et la teinture, occupent en Suisse 47,000 ouvriers.

g) *L'Industrie de la laine* n'est pas groupée dans une seule contrée comme celles du coton, de la soie et de la broderie. Elle est disséminée dans toute la Suisse allemande. Sa production totale en 1899 a été de 20 millions de francs dont 14 millions en fils et 6 millions en tissus.

Les fils de laine ont leurs principaux débouchés en Autriche et en Allemagne, mais les tissus ne sont pas exportés. Ils servent exclusivement à l'habillement de l'armée, des employés des postes et des chemins de fer.

C'est dire que la Suisse ne fabrique pas les draps fins.

Voici du reste le tableau comparatif de l'industrie de la laine dans le pays.

	1851	1861	1871	1881	1899	1904
	IMPORTATIONS					
Laine... quint.	5,784	—	—	26,824	56,960	54,500
Fils..... »	2,342	3,515	6,041	4,360	8,841	5,042
Tissus .. »	14,935	17,001	32,277	26,999	33,049	32,408
	EXPORTATIONS					
Laine... quint.	2,513	2,539	6,520	9,158	10,951	11,400
Fils..... »	—	63	4,153	8,810	12,384	10,220
Tissus .. »	—	—	—	1,711	5,505	4,810

D'après le recensement officiel du 9 août 1905, l'industrie textile dans son ensemble occupe 59,358 hommes et 100,960 femmes. Directement ou indirectement elle nourrit 263,497 personnes.

Ci-contre le tableau de l'importation et de l'exportation des industries textiles.

Importation en 1904.

	Quantité en quint.	Valeur en millions de francs.	
I. — Matières premières.			
a) Soie	51,630	139.4	
b) Coton	271,536	43.4	
c) Laine	64,136	21.7	
d) Divers	72,165	6.7	
			211.2
II. — Produits fabriqués.			
a) Soie	5,285	16.2	
b) Cotons	100.942	56.1	
c) Laine	59,241	53.5	
d) Divers	75,275	28.9	
			157.7
			368.9

Exportation en 1904.

	Quantité en quint.	Valeur en millions de francs.	
I. — Matières premières.			
a) Soie	17,263	38.4	
b) Coton	31,983	2.3	
c) Laine	11,921	3.5	
d) Divers	3,815	0.9	
			45.1
II. — Produits fabriqués.			
a) Soie	45,661	200.2	
b) Coton	150,871	168.7	
c) Laine	21,620	22.1	
d) Divers	11,300	16.8	
			407.8
			552.9

Etant donné que le commerce extérieur de la Suisse est de Fr. 891,479,000 à l'exportation et de Fr. 1,240,071,000 à l'importation on voit que les textiles occupent le premier rang dans l'industrie du pays puisqu'ils représentent à eux seuls plus de 50 % des marchandises exportées et 30 % environ de celles importées. Ce résultat est dû à la bonne qualité de ses produits qui permet à l'industrie textile de lutter contre la concurrence étrangère.

En ces dernières années les ouvriers de cette branche de l'activité nationale ont été très recherchés, ce qui a contribué à la hausse des salaires.

2. — Industrie horlogère.

a) C'est encore un Français nommé Cusin de Bourgogne, qui, en 1587 introduisit l'*Horlogerie* à Genève. C'est en 1679, c'est-à-dire près de cent ans plus tard, que cette industrie — alors dans l'enfance de l'art — pénétra, pour ainsi dire par hasard, dans le canton de Neuchâtel. A cette époque la montre était déjà fabriquée dans certains pays. Or un marchand de chevaux nommé Peter, retournant à la Sagne, canton de Neuchâtel, après un séjour à l'étranger, rapporta une montre de poche faite à Londres. Cette montre s'étant dérangée, Peter la fit voir à un apprenti serrurier nommé Daniel Jean-Richard. Celui-ci intrigué en examina le mécanisme et à force de recherches parvint à la réparer. Doué d'une grande intelligence et de beaucoup d'énergie, Jean-Richard arrive à créer les outils nécessaires et au bout de deux ans il fabrique de toutes pièces une montre qui fut nécessairement très primitive.

C'est ainsi que la fabrication des montres a débuté dans la région neuchâteloise pour s'étendre ensuite dans toute la Suisse romande.

A Genève, l'horlogerie a été de tout temps étroitement liée à la bijouterie que les huguenots français y avaient également introduite. Tandis que les fabricants de cette ville ornaient de pierres précieuses les boîtes de leurs montres de luxe, l'horlogerie courante se développait au Locle, à la Chaux-de-Fonds, au Val de Travers et au vallon de St-Imier (Jura-Bernois).

L'horlogerie fut au début une industrie essentiellement domestique. Hommes, femmes et enfants trouvaient là, suivant leurs aptitudes, une occupation relativement rémunératrice. Ces ouvriers à domicile n'ayant ni le temps ni les moyens de trouver eux-mêmes des débouchés, il s'établit des courtiers qui leur servirent d'intermédiaires avec le monde commercial et transportèrent leurs produits sur les marchés, notamment aux grandes foires de Leipzig, de Francfort et de Beaucaire.

Cependant, l'outillage et la main-d'œuvre se perfectionnant de jour en jour, Genève arriva à produire les instruments de précision pour la marine. En 1824, elle fonda la première école d'horlogerie. En 1828 eut lieu sa première exposition et un an plus tard elle créa un observatoire pour la vérification des montres.

L'année 1839 marque une grande évolution dans l'industrie horlogère par la création du chronomètre et par l'introduction des machines, laquelle eut pour corollaire l'établissement des fabriques au détriment du travail à domicile.

Il n'est pas d'industrie où le travail soit aussi spécialisé que dans l'horlogerie, une montre passant par près de 200 mains avant d'être complètement finie. Grâce à

cette division du travail et au perfectionnement incessant de l'outillage, on est arrivé à produire à très bas prix et les montres qui jadis étaient un objet de luxe sont devenues accessibles à toutes les bourses.

A l'heure actuelle il n'est pas un pays au monde qui ne soit en relations directes avec la Suisse pour l'horlogerie dont le tableau suivant indique l'importance et les progrès :

Exportation.

Années.	Pièces.	Millions de francs.
1850	230,000	—
1860	1,100,000	—
1891	4,347,316	103.4
1900	7,314,270	120.2
1904	8,942,162	122.6
1905	9,106,800	132.7

Il résulte de ce tableau que l'exportation en 1905 a été de 30,350 montres par jour ouvrable ; et ce chiffre ne comprend ni la consommation intérieure ni les montres qui sont emportées par les étrangers et qui par conséquent échappent à la statistique de la douane. On peut sans exagération, évaluer la production journalière de toute la Suisse à 31,000 montres.

Voici maintenant le tableau des importations y compris celles des matières premières nécessaires à cette industrie.

Importation.

(En millions de francs.)

	1898	1900	1904	1905
Matières premières.....	46.6	44 ½	46.0	47.6
Montres finies.....	4.0	3 ½	3.6	4.1

Les principaux pays importateurs sont la France et les Etats-Unis. L'Allemagne et l'Angleterre ne les suivent que de très loin, avec des articles à bon marché.

Ce que nous avons dit sur la broderie s'applique également à l'horlogerie ; c'est-à-dire que la différence entre l'exportation et l'importation, soit environ 80 millions de francs, représente le gain du pays.

Nous ne parlerons pas du contrôle des matières d'or et d'argent, créé par la loi fédérale du 23 décembre 1880, lequel rend de réels services à l'industrie horlogère, par la confiance et la garantie que le poinçon de l'Etat donne aux acheteurs.

b) L'industrie horlogère a pour corollaire la *bijouterie,* principalement à Genève.

En 1700 cette dernière ville comptait déjà 200 patrons bijoutiers ou orfèvres et leur nombre ne fait que s'accroître pendant le XVIII^e^ siècle. La Révolution française marqua un temps d'arrêt dans cette industrie qui reprit ensuite son développement pour arriver aujourd'hui à un chiffre d'exportation de 12 à 15 millions de francs.

c) *La fabrication des boîtes à musique*, qui demande, comme l'horlogerie, beaucoup d'habileté, est également

concentrée à Genève et depuis 1810 à St-Croix, canton de Vaud, dont elle est l'unique industrie.

L'industrie horlogère est le critérium de la marche générale des affaires. En Suisse on a coutume de dire: *Quand l'horlogerie va, tout va.* Nulle n'est plus sensible aux crises économiques et politiques.

3. — Industrie des machines.

Cette industrie a débuté en Angleterre par l'invention des machines à filer.

En 1807 le blocus continental l'empêchant de se pourvoir en Angleterre, la Suisse commença la fabrication de ces métiers.

Au fur et à mesure du développement de l'industrie textile, la fabrication des machines de toutes espèces devint également très importante.

La découverte de la vapeur lui donna une nouvelle impulsion. Vers 1845 l'établissement des premières voies ferrées amena la fondation à Zurich et à Winterthur notamment d'usines pour la construction des locomotives et à Schaffhouse pour la construction des wagons.

Voici ce que Frascini disait à ce sujet en 1848: « La construction des machines dans quelques établissements des cantons de Zurich, Berne, Bâle, Soleure et St-Gall est arrivée à un certain degré d'importance. L'usine Escher, Wyss et C° à Zurich occupe à elle seule plus de 600 ouvriers. Mais cette industrie manque de débouchés à l'extérieur et souffre de la concurrence que lui font les constructeurs étrangers ».

Dix ans plus tard, la situation signalée par le Dr Frascini s'était modifiée et la Suisse exportait plus de machines qu'elle n'en importait.

Ecoutons le Dr Emminghaus: « Quoique, dit-il, les

machines à filer et à tisser soient assez nombreuses en Suisse, l'exportation en a dépassé l'importation. Les rivières, les fleuves et les lacs de l'Allemagne, de la Suisse, et de l'Italie sont sillonnés de vapeurs fabriqués en Suisse. Les locomotives des chemins de fer suisses sont pour la majeure partie construites dans le pays même et le Danube, de bateaux sortant des ateliers helvétiques, porte la gloire de l'industrie technique suisse depuis la Bavière jusqu'à la mer Noire. La Suisse tend de plus en plus à se rendre indépendante des fabriques étrangères. Nous aurions pu placer la fabrication des machines parmi les principales branches industrielles ; mais comme elle n'est qu'à ses débuts, il faut attendre les événements. Cette industrie deviendra-t-elle florissante en Suisse ? C'est ce que l'avenir nous apprendra ».

L'avenir a répondu affirmativement, surtout en ce qui concerne l'électrométallurgie.

Dès 1880 nous trouvons des fabriques de dynamos à Bâle, Zurich, Genève, Neuchâtel et Baden.

Privée de mines de charbons, la Suisse tire de grands avantages de la *houille blanche* et sur son sol si riche en forces hydrauliques, la moindre chute d'eau est soigneusement utilisée.[1]

[1] A l'heure actuelle, les Chambres suisses sont saisies d'un projet de loi aux termes duquel les communes et les particuliers, propriétaires de chutes d'eau, ne pourront céder à l'étranger l'énergie électrique provenant de ces forces hydrauliques, sans l'autorisation du Conseil fédéral et préavis des cantons intéressés.

Le but de ce projet de loi est de réserver à l'industrie nationale et subsidiairement à la traction électrique sur les chemins de fer fédéraux la totalité des forces hydrauliques suisses, dont une enquête en cours a pour but d'établir l'importance. Sans compter un certain nombre de chemins de fer secondaires, la traction du tunnel du Simplon entre Brigue et Domo-Dossola est faite par l'électricité.

Le développement de cette industrie se traduit par les chiffres suivants empruntés aux statistiques officielles.

Années.	Importations.	Exportations.
1885	7.5 millions de francs	20.9 millions de francs
1895	20.0 »	24.9 »
1904	33.7 »	52.6 »
1905	46.4 »	61.2 »

Ainsi, pendant les 20 dernières années, c'est-à-dire de 1885 à 1905 l'exportation a passé de 20.9 millions de francs à 61.2 millions de francs elle a donc presque triplé.

Pendant la même période l'importation a presque sextuplé, étant montée de 7 $^1/_2$ millions en 1885 à 46,4 millions de francs en 1905. Dans ces chiffres figurent surtout des pièces brutes et des machines ébauchées qui sont ensuite terminées et en grande partie réexportées.

En vue de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier, fixée au 1er janvier 1906, l'augmentation des machines importées a été en 1905 de 27 % sur l'année précédente.

Ce qui n'a pas empêché la production nationale de rester intense, grâce aux débouchés qu'elle a trouvés à l'intérieur du pays où chaque jour se créent de nouvelles installations électriques.

Malheureusement les bénéfices tendent plutôt à se restreindre, par l'effet de la concurrence chaque jour grandissante, par la nécessité de faire de longs crédits tant sur le continent que dans les pays d'outre-mer et surtout par les exigences de la main-d'œuvre.

Ces exigences qui, à plusieurs reprises, se sont manifestées par des grèves, ont pris des proportions telles que, pour y obvier, les patrons métallurgistes ont adopté le système du *Lock-Out*.[1]

Ne finissons pas ce chapitre sans citer les hauts fourneaux de Choindez (Jura-Bernois) dont la production annuelle est de 6000 tonnes et les nombreux ateliers mécaniques, pour la fabrication des pièces détachées pour l'horlogerie.

4. — Industrie des Produits Chimiques.

Cette industrie a débuté en Suisse par la création à Bâle en 1859 d'une fabrique d'aniline. D'autres usines ont été établies ensuite pour la fabrication des produits pharmaceutiques, des savons et des engrais.

Favorisée par la guerre de tarifs qui eut lieu entre la France et la Suisse de 1893 à 1895, la Savonnerie s'est développée au point qu'elle suffit, maintenant, presqu'à la consommation du pays.

Les chiffres suivants donneront une idée de la diminution de l'importation des savons en Suisse :

	1889	1891	1895	1900	1905
Q.	28,487	36,000	27,735	16,583	17,600

Ainsi que nous l'avons dit à la page 11, l'industrie des textiles a comme branches secondaires la teinturerie, les blanchiments et l'impression sur étoffes.

[1] A Genève on a même été plus loin. A l'occasion d'une grève des ouvriers fondeurs, survenue au cours de cette année, février-juin 1906, les grands métallurgistes ont créé un « pool » (caisse commune) pour venir en aide aux petits patrons et permettre à ceux-ci de supporter le chômage.

Or la guerre russo-japonaise de 1904-1905 ayant considérablement ralenti les demandes de la Russie et dans une certaine mesure celles du Japon, l'industrie cotonnière suisse vient de subir une crise dont les produits chimiques (couleurs) ont subi le contre-coup.

Dans l'industrie des produits chimiques nous rangerons la fabrication d'*Aluminium* établie à Neuhausen (chute du Rhin) en 1889. La Suisse, si pauvre en minerais mais si riche en forces hydrauliques, fut la première à produire ce métal par le passage d'un courant électrique sur de l'argile.

L'usine de Neuhausen resta assez longtemps la plus importante du monde.

La production, d'abord modeste, de 40,000 kilos d'aluminium par an, passa à 1 million, époque où elle fut distancée par la France et les Etats-Unis.

Le tableau suivant donne la marche de cette industrie depuis sa création.

Exportations en milliers de francs.

1890	1891	1895	1897	1898	1900	1901
680	1.251	1.907	2.445	2.206	1.570	1.373

	1904	1905
Milliers de francs	2.267	2.233
Quintaux.....	7.059	6.698

Le relèvement constaté en 1904 et 1905 tient aux nouveaux emplois que l'aluminium a trouvé dans la construction des automobiles, et dans les installations électriques où il tend à remplacer le cuivre devenu trop cher. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, le

transport de la force aux usines du Niagara, se fait actuellement par fils d'aluminium. Une nouvelle fabrique d'aluminium est actuellement en construction à Chippis près Sion (canton de Valais).

5. — Industries diverses.

a) *Chaussures.* C'est à la faveur des événements de 1870-71, que la fabrication des chaussures a pris un certain développement en Suisse, ce pays ayant pris pied (c'est le cas de le dire) sur des marchés que la France et l'Allemagne, absorbées par leur guerre formidable, avaient dû momentanément délaisser.

En 1905, les importations de chaussures en Suisse (4,9 millions de francs) ont été inférieures d'un sixième aux exportations (6,1 millions).

A ce propos nous croyons devoir reproduire le passage suivant d'un rapport du Ministre du Commerce d'Autriche sur l'importation des chaussures en Egypte.

« La Suisse est actuellement le pays qui importe le plus de chaussures en Egypte. De 67,389 paires pour une valeur de 9,550 L. E. en 1899, l'importation suisse dans ce pays a passé en 1904 à 145,385 paires pour 25,891 L. E. ».

b) *Chaux et Ciments.* La construction d'immeubles ayant pris depuis un demi-siècle une grande extension dans ce pays, la fabrication des *Chaux et Ciments* a trouvé là un beau débouché. On compte actuellement en Suisse 40 fabriques occupant 3,075 ouvriers, utilisant 9,441 H. P. et produisant annuellement 466,514 tonnes de ciment Portland et chaux hydraulique, dont 18,990 tonnes pour une valeur de Fr. 500,000 sont ex-

portées. Par contre la Suisse a importé en 1904, 33,996 tonnes de chaux et ciments spéciaux pour une valeur de Fr. 1,200,000.

c) Nous ne citerons la *Verrerie* que pour mémoire, cette industrie ne comptant en Suisse que deux usines, l'une à Moutier (Jura-Bernois) pour les verres à vitres, et l'autre à Semsales (canton de Fribourg) pour les bouteilles. Elles occupent 500 ouvriers.

d) *La Sculpture sur bois* peut être considérée comme une industrie nationale suisse. Elle est localisée dans les Alpes bernoises et les paysans s'y livrent en hiver quand la neige et les gelées rendent impossibles les travaux de la campagne. On en évalue les produits à 3 millions de francs par an.

e) *Fabrication des papiers.* Autrefois ce pays exportait de grandes quantités de matières fibreuses destinées à la fabrication du papier. Mais la concurrence étrangère et l'augmentation du prix des bois lui ayant fermé les débouchés extérieurs, la Suisse a dû créer des fabriques de papier pour utiliser elle-même cette matière première. A l'heure actuelle, elle produit pour 12 millions de francs de papier par an. Elle en exporte pour un million et en reçoit du dehors pour 5 $^1/_2$ millions.

f) *Ouvrages fins en paille.* — Très florissante au début, et jusqu'à la création des machines à coudre pour chapeaux de paille, dans les cantons de Fribourg et d'Argovie, cette industrie fut ensuite battue en brèche par les produits chinois à bon marché et ne cessa de décroître jusqu'en 1900, où elle reprit sa marche ascen-

sionnelle pour arriver à un chiffre d'exportations qui n'est pas inférieur à Fr. 11 $^1/_2$ millions

g) *La Confection.* — Le goût du public, surtout dans les classes laborieuses, se portant de plus en plus vers les vêtements tout faits, la confection fait l'objet en Suisse d'un commerce très important. — En 1905, ce pays en a importé pour Fr. 44,4 millions contre une exportation de 12 $^1/_2$ millions. — Dès 1888, de grands ateliers pour la confection des vêtements se sont établis à Genève, Bâle et Zurich, mais ils n'ont pu jusqu'ici rivaliser avec l'étranger, surtout avec l'Allemagne que favorise le bas prix de la main-d'œuvre.

h) *Allumettes chimiques.* — La fabrication des allumettes, d'ailleurs assez importante en Suisse, offre cette particularité qu'elle y est absolument libre, cette industrie n'ayant pas été monopolisée par l'Etat, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays.

A cette nomenclature déjà longue, il convient d'ajouter, sans nous appesantir sur une d'elles, un certain nombre d'industries dont les pouvoirs publics, depuis quelques années, favorisent la création par tous les moyens possibles, notamment par des exonérations d'impôts et par des concessions gratuites de forces motrices et de terrains *ad hoc.* Parmi ces industries, nous citerons : l'électrométallurgie pour alliages spéciaux, les condensateurs électriques pour la télégraphie sans fil et autres usages similaires, le linoléum, les canots automobiles [1], le caoutchouc, le celluloïd et les cartonnages.

[1] Déjà deux expositions nationales de l'automobile et du cycle ont eu lieu à Genève ; la première en 1905 et la seconde en 1906. Elles ont marqué de réels progrès dans cette nouvelle industrie La troisième exposition se tiendra à Zurich en 1907.

Les bons résultats déjà obtenus dans ces diverses branches prouvent qu'un pays a raison lorsqu'il s'impose des sacrifices pour développer son commerce et son industrie.

6. — Industrie agricole et produits alimentaires.

a) Grâce à l'importance de ses pâturages et à la qualité de son bétail (race tachetée et race brune) la Suisse a pris une place prépondérante dans la fabrication du lait condensé, de certains fromages et des chocolats au lait.

Pour donner une idée de l'importance de l'élevage du bétail en Suisse, il nous suffira de dire que ce pays comptait, d'après la statistique fédérale du 19 avril 1901, environ 800,000 bœufs et autant de vaches, soit 495 pièces par 1000 habitants (Danemark 737, Etats-Unis 640, Suède 520, les autres Etats de l'Europe en ont moins que la Suisse).

En y comprenant les autres espèces de bétail, nous arrivons à 3,300,000 têtes, représentant une valeur totale de Fr. 625,326,932.

Chaque vache donnant environ 2400 litres de lait par an, nous trouvons une production totale de 19,200,000 hectolitres lesquels au prix de 12 centimes le litre, donnent Fr. 2,304,000.

Ce lait est utilisé comme suit :

40 % pour la consommation en nature.
40 % pour la fabrication du beurre et du fromage.
10 % pour la nourriture du jeune bétail.
10 % pour la condensation et la fabrication de certains chocolats.

Le lait condensé est exporté en petites boîtes jusque

dans les pays tropicaux. Il est préparé surtout à Cham (canton de Zoug) et à Vevey. C'est à Stalden (canton de Berne) que se fait la stérilisation.

La guerre du Transvaal et la campagne de Mandchourie ont considérablement développé l'exportation du lait condensé.

Parmi les produits de l'industrie laitière, le fromage de Gruyère occupe la première place pour l'exportation. Cet article a ses principaux marchés à Berne, Berthoud, Langenthal et Fribourg.

Il a fourni à l'exploitation en 1905, 278,432 quintaux nets, pour une valeur de Fr. 45,945,837. On estime que la consommation intérieure en absorbe une égale quantité.

D'autre part on remarque que l'exportation du lait condensé augmente dans des proportions telles que, sauf événements imprévus, elle égalera bientôt celle du fromage.

Tableau de la marche comparée de l'exportation du fromage et du lait condensé, en millions de francs.

	1885	1893	1899	1900	1905
Fromage.....	39 ½	36.0	40.2	43 ½	45.9
Lait condensé..	13 ½	16 ½	20.8	26.7	30.0

Comme les produits cités ci-dessus, les *chocolats* suisses ont une renommée universelle.

Ils le doivent surtout à la qualité du lait suisse qui entre dans leur composition.

Plusieurs milliers de litres de lait sont employés journellement à cet usage.

C'est à ce titre que nous faisons figurer la fabrication des chocolats à côté de l'industrie laitière.

Cette spécialité s'est merveilleusement développée et nous en donnons pour preuve le fait suivant :

De 13 fabriques avec 600 ouvriers et 1000 HP de force qu'elle comptait en 1888, elle a passé en dix-sept ans à 25 usines, 2400 ouvriers et 5000 HP.

Voici au surplus un tableau dont les chiffres sont assez éloquent par eux-mêmes.

	1880	1890	1900	1904	1905
Quintaux.....	3,486	6,814	31,402	73,339	76,764
Millions de fr...	—	2.1	10.8	28.9	30.4

Si des Fr. 30.4 millions de chocolats que la Suisse a exportés l'année dernière nous défalquons Fr. 10.3 millions (69,262 quint.) de fèves et pellicules de cacao qu'elle importe d'Amérique et Fr. 5 millions environ de sucre qui entrent dans cette fabrication et qui sont également importés, on voit quelle source de profits le commerce et la main-d'œuvre suisses trouvent dans l'industrie du chocolat au lait. Quant à la consommation intérieure, elle est évaluée à Fr. 10 millions.

b) *La culture des céréales.* Les terres arables n'occupant que 14 % de la superficie totale de son sol, la Suisse qui produit seulement 3 $^1/_2$ millions de quintaux de froment et en consomme 8 $^1/_2$, paye de ce chef à l'étranger une somme de Fr. 89,6 millions par an.

Du reste la culture des céréales en Suisse va sans cesse en déclinant par suite de la concurrence de l'Amé-

rique, concurrence que favorisent la rapidité et le bon marché des moyens de transport. Depuis le milieu du siècle dernier l'importation des céréales en Suisse a quintuplé.

Autrefois ce pays tirait de France, d'Allemagne et d'Autriche le complément de céréales dont elle avait besoin ; mais par suite de certaines circonstances économiques, ces nations ayant cessé d'être exportatrices, la Suisse s'adresse maintenant à la Russie, aux pays danubiens, aux Etats-Unis et à l'Argentine.

L'importation de froments en 1905 a été de 4,800,000 q. pour une valeur de Fr. 89,600,000. Dans ces chiffres les farines figurent seulement pour 343,700 quintaux et Fr. 6,400,000.

D'où il résulte que l'industrie meunière, d'ailleurs très perfectionnée en Suisse, est plutôt favorisée par cette importation de froments.

Nous ne clôturerons pas ce chapitre sans indiquer que la Suisse a importé en 1905 :

1,204,000	q.	d'avoine, pour Fr.	19.8	millions
190,000	»	d'orge, » »	3.0	»
634,000	»	de maïs, » »	0.65	»

Pour les raisons que nous avons relatées ci-dessus, la culture des céréales tend à diminuer, par contre nous constatons une amélioration notable dans la culture fourragère. Celle-ci est du reste favorisée par les engrais chimiques dont la Suisse emploie 40,000 tonnes par an.

La culture de *betteraves* pour la nourriture du bétail est en pleine prospérité. Par contre la betterave à sucre que le paysan trouve peu rémunératrice, est délaissée malgré les subventions du gouvernement fédéral.

Ainsi la fabrique de sucre de l'Aarberg (canton de Berne) la seule du pays, lutte péniblement contre la concurrence étrangère.

Mais la Convention internationale de Bruxelles du 5 mars 1902, à laquelle la Suisse a adhéré le 27 juin 1906, ayant supprimé les primes à l'exportation, il en est résulté une augmentation des prix des sucres dans les pays importateurs. Cette situation nouvelle aura-t-elle pour effet de pousser le cultivateur suisse à la culture de la betterave à sucre ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

La Suisse a importé en 1905 871,000 quintaux de sucre pour une valeur de Fr. 33,250,000. Ainsi que nous l'avons déjà dit, un sixième environ de cette importation entre dans la fabrication des chocolats.

c) *La viticulture* en Suisse occupe une superficie de 28,831.3 hectares répartis surtout sur les côtes du lac Léman, du lac de Neuchâtel et dans la région du Rhin. Sa production totale en 1904 a été de 1,267,452 hectolitres pour une valeur de Fr. 45,009,470. Rendement à l'hectare 44 hectolitre. Prix moyen de l'hectolitre Fr. 35,50.

Les vins nationaux ne suffisant pas à sa consommation, la Suisse en importe annuellement 1,300,000 hectolitres pour une valeur de Fr. 35,000,000 qui lui sont fournis par la France, l'Espagne et l'Italie.

Dans ces chiffres, la France tient le premier rang, surtout pour les vins fins des Côtes du Rhône et les vins de luxe du Bordelais, de la Bourgogne et de la Champagne.

Exceptionnellement, en 1905, en vue de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier dès le 1er janvier 1906 et comportant une augmentation de Fr. 4,50 par cent

kilos (ancien tarif Fr. 3,50 nouveau tarif Fr. 8 les cent kilos poids du fût compris) l'importation a atteint le chiffre énorme de 2,072,369 hectolitres pour une valeur de Fr. 54,302,538.

Il y a un demi-siècle, la Suisse produisait les $^4/_5$ de sa consommation totale; mais depuis lors la viticulture a subi un recul sensible. On a vu plus haut que la Suisse importe actuellement a peu près autant de vin qu'elle en produit. Ce résultat est dû à plusieurs causes, parmi lesquelles nous rangerons en première ligne la concurrence étrangère, les exigences de la main-d'œuvre, des circonstances climatériques moins favorables et les maladies cryptogamiques (mildew, black-rot, etc.)

d) La fabrication de la *bière* en Suisse eut des débuts très modestes. Mais à partir de 1865, commencèrent à se créer de grandes usines munies d'appareils perfectionnés, et la production qui n'était que de 50,000 hectolitres en 1840 n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1904 où elle atteignit le chiffre de 2,2 millions hectolitres.

Ne pouvant lutter avec l'Allemagne sur les marchés étrangers, la Suisse n'exporte pas de bière, si ce n'est 22,000 hectolitres par an pour une valeur de Fr. 550,000 dans les zones du pays de Gex et de la Haute-Savoie.

Elle tire principalement de l'étranger les matières premières pour cette fabrication savoir : en 1905, 432,580 quintaux de malt (valeur Fr. 13,811,939) et 6,113 quintaux de houblon (valeur Fr. 1,958,040).

La Suisse ne possède qu'une malterie à Bâle. Cette usine lutte péniblement contre les produits similaires autrichiens.

Années.	Fabriques.	Production.	Importation.
1870	—	280,000 hectol.	57,000 hectol.
1883	423	996,000 »	51,912 »
1895	293	1,702,559 »	63,049 »
1900	245	2,166,372 »	84,731 »
1904	192	2,214,543 »	113,524 »
1905	—	—	118,873 » 3,009,793 fr.

Il faut remarquer que cette industrie tend à se centraliser puisque le nombre des brasseries diminue à mesure que le chiffre de la production augmente.

Alors qu'en 1883, 423 fabriques ont produit 996,000 hectolitres nous trouvons en 1904, 192 fabriques seulement avec une production de 2,214,543 hectolitres.

e) *La fabrication des liqueurs et boissons alcooliques* s'est également beaucoup développée, notamment celle de *Vermouth* à Genève où plusieurs maisons de Turin ont installé des succursales et celle de l'*Absinthe* dans le Val-de-Travers (canton de Neuchâtel) où cette plante est cultivée sur une assez vaste échelle. Quant aux *Bitters* et autres diverses liqueurs la fabrication en est répandue un peu partout.

L'alcool en Suisse est monopolisé par l'Etat, mais l'exportation en est rendue possible par le fait que les droits sont remboursés par le Trésor, sous forme de « drawback », à la sortie de ces marchandises du territoire suisse.

f) Le climat de ce pays ne permettant guère à la plante de Nicot d'atteindre la maturité voulue, la *culture du tabac* est peu importante en Suisse et n'a donné en 1905 que 12,000 quintaux pour une valeur de Fr. 1 million.

Dans le même laps de temps l'importation a été de 75,385 quintaux d'une valeur de Fr. 11 $^1/_2$ millions.

C'est dire que la Suisse consomme à peu près douze fois plus de tabac qu'elle n'en produit.

Il est bon d'ajouter que la liberté de ce commerce dans ce pays entouré de nations où le tabac est monopolisé par l'Etat, favorise une exportation, nous ne dirons pas clandestine, mais échappant aux statistiques douanières. En effet peu de touristes quittent la Suisse sans emporter avec eux une certaine quantité de tabac.

g) *L'arboriculture* marche un peu de pair avec les pâturages. Poussés dans cette voie par les agronomes, les cultivateurs surtout dans le Valais, apportent de plus en plus d'attention à cette branche en somme importante dans l'agriculture.

A l'heure actuelle le nombre des arbres fruitiers en Suisse est évalué à 14,000,000 d'une valeur productive annuelle de Fr. 30 millions.

Notons en passant que la fabrication des conserves de fruits se pratique surtout à Saxon, Lenzbourg et Rorschach.

Les fruits du Midi et d'une manière générale tous ceux dont la maturité exige beaucoup de chaleur et de soleil, sont fournis à la Suisse par la France, l'Algérie, l'Italie et l'Espagne.

En résumé en 1905, la Suisse a importé 235,725 quintaux de fruits représentant une valeur de Fr. 7,8 mil-

lions. Pendant la même période, elle en a exporté 161,000 quintaux d'une valeur de Fr. 3,1 millions.

h) *La sylviculture et les industries s'y rattachant.* Les forêts occupent en Suisse — principalement dans la chaîne du Jura, sur le Plateau central et dans les Grisons — une superficie de 856,005 hectares.

Elles donnent un rendement annuel de Fr. 40 millions, dont en 1905 1/10 a été exporté surtout sous la forme de petits objets sculptés. Le Jura Suisse envoie en France des bois de construction. Le Valais et les Grisons fournissent quelques bois de chauffage à la Haute-Italie.

Par contre la Suisse a importé pendant la même période pour Fr. 30 millions de bois destiné à la construction à l'ébénisterie et au combustible.

Entre parenthèse, la construction des bâtiments a été très active pendant les deux dernières décades. Les principaux fournisseurs de la Suisse pour les bois sont par ordre d'importance l'Autriche-Hongrie, la péninsule Scandinave et l'Allemagne.

j) *Salines.* — La Suisse possède 5 salines, savoir: une à Bex (canton de Vaud), une à Schweizerhalle (canton de Bâle) et trois à Rheinfelden (canton d'Argovie).

Elles sont toutes exploitées par des Sociétés privées, sous le contrôle de l'Etat qui détient le *monopole de la vente du sel.*

De ces cinq mines il été extrait :

en 1888	36,083,100	kilos de sel.
1890	36,715,000	» »
1895	41,795,300	» »
1900	49,284,100	» »
1904	54,472.400	» »

La Suisse importe en outre, surtout de France, 6000 tonnes environ de sel par an. Mais, comme on peut le voir par le tableau ci dessus, l'extraction va toujours croissant et nous pouvons prévoir le moment où la production nationale suffira aux besoins du pays.

La vente du sel en 1904 a laissé au gouvernement fédéral un bénéfice net de Fr. 3,980,595.

Nous compléterons ce qui précède par le tableau suivant qui donne une idée exacte du mouvement professionnel en Suisse.

CHAPITRE III.

Statistique de la population suisse de résidence ordinaire des cantons, d'après les classes et les groupes professionnels (profession principale) d'après le recensement fédéral de la population du 1er Décembre 1900.

Mémoire : Le Résultat du recensement effectué le 9 août 1905 n'est pas encore connu définitivement.

Personnes dépendant de l'exercice d'une profession.				Classes et groupes professionnels.
Vivant de cette profession.		Exerçant cette profession.		
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1,555,507	1,609,223	1,021,110	422,339	Population totale.
				dont :
1,486,569	**1,504,914**	**1,009,426**	**394,786**	*I. — Personnes vivant de l'exercice d'une profession*
				savoir :
584,494	512,802	405,159	80,215	a) Extraction du sol et production de la matière première.
641,636	671,999	435,142	224,782	b) Transformation et production de la matière première,
104,909	147,316	69,414	54,536	c) Commerce.
83.301	70.749	52,327	3,549	d) Voies de communication, transports.
67,361	89,566	44,219	22,543	e) Administration publique, sciences, beaux-arts.
4,868	12,482	3,165	9,161	f) Service personnel et autres professions mal déterminées.
68,938	**104,319**	**11,684**	**27,553**	*II. — Personnes sans profession (rentiers, etc.)*

De l'analyse de ce tableau il résulte que le nombre des personnes exerçant une profession était au 1er décembre 1900 de 1,404,212 dont 1,009,426 hommes et 394,786 femmes, soit 44 % de la population totale.

Autrement dit, en Suisse, le travail de 100 personnes en nourrit 226 y compris les enfants, les infirmes et les vieillards.

Si nous examinons certaines catégories séparément, nous trouvons les proportions suivantes :

Pour 100 personnes exerçant cette profession :

a) *Agriculture*..... 221 en vivent.
b) *Commerce et industrie*..... 230 »
c) *Fonctionnaires et professions libérales* 235 »

L'agriculture est donc la branche la plus favorisée sous ce rapport et cela s'explique facilement. La grande propriété n'existe pas en Suisse et chaque agriculteur (propriétaire ou fermier) fait valoir un petit domaine avec l'aide de sa propre famille.

Dans l'industrie il en va autrement, la loi sur le travail dans les fabriques et les écoles professionelles écartent de l'usine les enfants au-dessous de 15 ans.

Pour les professions libérales, où le pourcentage des personnes nourries par le travail du chef de famille, atteint un chiffre encore plus élevé, cela s'explique tout naturellement.

La proportion des femmes exerçant une profession est de 42 %. Elle s'élève à 66 $^1/_2$ % dans les industries textiles et la confection.

Le nombre total des entreprises en 1905 était de 564,022 dont 250,066 pour l'agriculture, 242,343 pour pour l'industrie et le commerce et 71,413 pour les industries mal déterminées.

Par 1000 habitants au-dessus de 15 ans (la loi fédé-

rale sur les mineurs interdit l'emploi des enfants au-dessous de cet âge) 443 sont occupés à l'agriculture ou en vivent et 430 au commerce ou à l'industrie. Le reste soit 127 ‰, comprend les rentiers, les pensionnaires des établissements et la catégorie assez nombreuse de gens dont la profession échappe à toute classification.

Dans 537,553 entreprises sur 564,022, le travail s'effectue à bras d'homme ; 26,469 sont actionnées par des moteurs ayant un nombre total de 515,859 HP., ce qui fait 19 $^1/_2$ HP. par entreprise.

Un cheval-vapeur équivalant à 20 hommes, aux 1,793,166 ouvriers (1905) en chair et en os, il convient d'ajouter 10,317,180 travailleurs en fer et en acier, ce qui fait 5,7 HP par ouvrier.

Le rapport entre le nombre d'employeurs et d'employés varie suivant le genre d'entreprises. Ainsi dans l'industrie autonome on peut évaluer à 50 % le nombre des établissements qui sont exploités par leurs propres possesseurs.

Par contre dans la grande industrie, dans les transports et le commerce en gros, où les sociétés anonymes dominent, ce nombre décroît, jusqu'à tomber à zéro, au fur et à mesure que l'importance de l'entreprise augmente.

« D'après le Dr Hofmann dans son livre *Die Schweiz als Industriestaat* 51 % des ouvriers suisses travaillent pour la consommation directe du pays et 49 % pour l'étranger. »

Les chiffres ci-dessus s'appliquent à l'année 1900. L'exportation principalement des machines et de certaines denrées alimentaires, ayant considérablement augmenté depuis lors, d'après le tableau page 69, il est probable qu'ils seront modifiés par le recensement du 9 août 1905 dont les résultats définitifs n'ont pas encore été rendus publics.

Deuxième partie.

CHAPITRE I

1. — Moyens de communication.

a) On trouve en Suisse, même dans les régions les plus accidentées, de bonnes routes construites avec beaucoup de sacrifices financiers et dont quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre.

L'établissement des chemins de fer et surtout le percement du Gothard (14,893 m.) en 1882 et du Simplon (19,803 m.) en 1906 ont enlevé la plus grande partie de leur importance commerciale à ces routes qui, par contre, font de plus en plus les délices des touristes et des étrangers.

Des trois grandes postes classiques qui, par les cols du Gothard, du Simplon et du Grand St-Bernard — assuraient, au prix de quelles difficultés et malgré les intempéries, le trafic entre la Suisse et la vallée du Pô — la dernière seule subsiste.

Celle du Simplon, qui utilisait la merveilleuse route créée par Napoléon 1er, a été supprimée au commencement de juin 1906, à la suite de l'ouverture du tunnel du même nom.

Point de transit naturel, d'une part entre les grands pays du Nord et du Sud, et, d'autre part, entre ceux

de l'Est et de l'Ouest, c'est aux voies ferrées surtout que la Suisse, privée de frontières maritimes et de cours d'eau navigables, doit son développement commercial.

Sauf l'artère internationale du Gothard et quelques lignes secondaires, les chemins de fer helvétiques appartiennent à la Confédération qui les a rachetés et les exploite directement.

Le but du rachat était moins de créer des ressources au gouvernement que de faciliter le trafic général par la simplification des rouages et l'amélioration des tarifs.

Au 31 décembre 1903, la Suisse comptait 4078 kilomètres de chemins de fer à voie normale, dont l'exploitation était assurée par une armée de 33,000 employés. Au cours de la dite année les chemins de fer fédéraux ont transporté 68,903,548 voyageurs représentant 1,363,309,208 personnes kilométriques et 12,250,000 tonnes de marchandises, soit 860,820,670 tonnes kilométriques.

La recette totale a été de Fr. 154,546,126 contre Fr. 99,223,857 de dépenses. L'excédent des recettes a donc été de Fr. 55,322,269, ce qui a donné un coëfficient d'exploitation de 64,20 % et assuré un intérêt de 3,4 % au capital de Fr. 1,626,523,212 engagé.

La longueur totale des chemins de fer du monde entier à fin 1904 étant de 886,313 kilom. ; celle de l'Europe de 305,407 kilom. En rapport de la superficie la Suisse occupe le quatrième rang en Europe avec 10,2 klm. de chemin de fer par 100 kilom.².

Indépendamment des lignes à voie normale, la Suisse possède 32 funiculaires d'une longueur totale de 27 kilom. et desservant des stations climatériques et des sites pittoresques. Celui, en construction, de la Jungfrau atteindra une altitude de 4166 m.

Ici une étude de la question capitale, des voies d'accès au Simplon, a sa place toute indiquée.

Si le percement du Gothard fut un événement économique du premier ordre, comme l'avait été le creusement du canal de Suez, et comme le sera l'ouverture d'une grande voie maritime à travers l'isthme de Panama, personne ne conteste l'importance de la nouvelle galerie pratiquée dans les Alpes entre Brigue et Domodossola resp. *tunnel du Simplon.*

D'ores et déjà une bonne partie du bassin du Léman trouve un avantage sérieux à utiliser cette ligne pour ses échanges avec la Haute-Italie ; mais le Simplon ne jouera vraiment le grand rôle qu'il est appelé à remplir dans le trafic international que lorsque les chemins de fer suisses qui y aboutissent seront reliés directement au réseau français de Paris-Lyon-Méditerranée par une belle voie d'accès à travers la chaîne inférieure du Jura.

Ici nous nous trouvons en présence de trois projets rivaux — le *Frasne-Vallorbe*, la *Faucille* et le *St-Amour-Bellegarde* — que nous examinerons impartialement et sans tenir compte des intérêts particuliers qu'ils mettent en jeu.

Le premier est un raccourci, entre Frasne et Vallorbe, de la ligne existant déjà entre Pontarlier et Lausanne.

Il a fait l'objet, vers la fin de 1902, d'une convention entre le P.-L.-M. et la Compagnie du Jura-Simplon. Devisé à une trentaine de millions de francs, le Frasne-Vallorbe trouve à Lausanne et dans tout le canton de Vaud des partisans convaincus. Il constitue du reste la ligne la plus courte, en tant que distance réelle (833 kilom.), de Paris à Milan.

Le second projet, plus grand et par conséquent plus

séduisant, consiste à percer dans le Jura, vers le col de la Faucille, plusieurs tunnels, d'une longueur totale de plus de 30 kilom. qui, par Lons-le-Saunier et St-Claude, relieraient directement Dijon à Genève et mettraient cette dernière ville à 488 kilom. de Paris, soit une économie de 137 kilom. sur le parcours actuel par Culoz et Bourg [1].

Le coût de cette ligne est évalué à 115 millions dont 20 millions seraient fournis par la ville et le canton de Genève. Le chiffre seul de cette subvention indique combien le projet de la Faucille est en faveur près des Genevois. La distance réelle de Paris à Milan par la Faucille et le Simplon serait de 870 kilom.

Le troisième projet consiste à construire entre St-Amour et Bellegarde, c'est-à-dire sur territoire exclusivement français, une ligne devisée à 90 millions et qui constituerait entre Paris à Milan une route de 900 kilom. de longueur et dont voici les principales étapes :

Dijon, St-Amour, Bellegarde, Annemasse, Evian, St-Gingolph, St-Maurice et Brigue.

Les partisans du St-Amour-Bellegarde font valoir que ce tracé retient sur les rails français jusqu'à St-Gingolph le trafic du Simplon. On leur fait, avec raison, les deux objections suivantes :

1) Si le St-Amour-Bellegarde favorise les rails français de la rive gauche du lac de Genève, c'est au préjudice des rails suisses qu'il réduit à la portion congrue. En conséquence il est à craindre que la Confédération se refuse à organiser la correspondance à St-Gingolph,

---

[1] Voir à la fin de la thèse la carte dressée à cet effet par *l'Association pour le percement de la Faucille à Genève.*

ou l'organise mal, ce qui enlèverait à la nouvelle ligne toute utilité au point de vue du trafic international.

2) La ligne actuelle de Bellegarde à Brigue par Evian et St-Gingolph a été établie dans des conditions telles qu'elle ne pourrait se prêter au trafic intense d'une grande voie internationale qu'au prix de travaux de rectification excessivement coûteux.

Pour ces deux motifs, le St-Amour-Bellegarde nous paraît devoir être purement et simplement écarté.

Pendant que Genève et Lausanne rompent des lances, celle-là pour la Faucille, celle-ci pour le Frasne-Vallorbe, le canton de Berne a décidé de percer le Lœtschberg de kilom. 13,7 long qui reliera directement Berne à Brigue. Par le Lœtschberg la distance réelle de Paris à Milan sera de 834 kilom., c'est-à-dire à un kilom. près celle que donne le raccourci Frasne-Vallorbe.

Ne soulevant aucune difficulté internationale, puisque ce traité n'emprunte que le territoire suisse, le projet du Lœtschberg devisé à Fr. 89 millions pour une voie unique, vient d'entrer dans la voie de l'exécution.

Or, la construction du Lœtschberg, c'est l'enterrement du Frasne-Vallorbe auquel il enlève presque toute utilité.

Nous restons donc en présence de la Faucille. Ici une question se pose :

Etant donné que le Lœtschberg met Paris à 834 kilom. de Milan, est-il utile de dépenser Fr. 115 millions pour établir entre Genève et Lons-le-Saunier une ligne de 36 kilom. plus longue ?

Nous n'hésitons pas à répondre : Oui, et cela pour deux motifs :

1) Etant donnée l'orientation du Lœtschberg vers Bâle, le Simplon ne ferait que doubler le Gothard.

2) La ligne du Lœtschberg atteint une altitude de

1146 m. Elle présente des déclivités qui vont jusqu'à 25^{mm} par mètre et comporte des courbes n'ayant que 300 m. de rayon. Sans compter qu'à une pareille altitude le trafic en hiver est souvent interrompu ou tout au moins gêné par les neiges, il est évident que l'exploitation d'une ligne si déclive et si sinueuse n'est guère favorable au passage des grands express internationaux.

Sur les lignes de ce genre, la traction des marchandises lourdes est très coûteuse et la vitesse des trains de voyageurs ne peut guère y dépasser 45 kilom à l'heure.

Ainsi la route *réellement* la plus courte peut être la plus longue *virtuellement*.

Voici du reste comment s'établissent, entre Paris et Milan, les distances, calculées d'après la formule Amiot, par les diverses lignes d'accès au Simplon.

	Altitudes.	Distances réelles.	Distances virtuelles.
		Entre Paris et Milan.	
La Faucille	559 mètres	870 kilom.	936 kilom.
Frasne-Vallorbe	896 »	833 »	950 »
Lötschberg	1,146 »	834 »	968 »

Donc, au point de vue de la distance virtuelle, la seule dont nous ayons à tenir compte pour l'exploitation d'une voie ferrée, le projet de la Faucille l'emporte sur les deux autres, parce que les galeries à percer à travers les chaînons successifs du Jura, entre Genève et Lons-le-Saunier, sont des tunnels de base et qu'elles réunissent entre le Léman et St-Jean de Losne de belles lignes de plaine.

On n'y trouve ni déclivités supérieures à $^{10}/_{000}$ ni courbes inférieures à 500 m. de rayon. Or le Simplon

est lui-même un tunnel de base (705 m. d'altitude contre 1154 m. au Gothard et 1295 m. au Mont-Cenis.)

L'économie de temps résultant de la vitesse qu'un profil si favorable permet de donner aux grands express, serait par cette ligne Faucille-Simplon de 2 h $^1/_4$ entre Paris et Milan, comme entre Calais et Brindisi.

Ce n'est pas tout. L'orientation de la Faucille mettrait dans la zone d'influence du Simplon le Centre, l'Ouest et le Nord de la France et toute la côte maritime comprise entre Calais et la Palice, voire Bordeaux.

L'énorme trafic de l'Angleterre avec l'Inde et l'Extrême-Orient ne serait donc pas perdu pour les ports et les rails français.

On n'ignore pas que l'Autriche rêve d'attirer sur son réseau la fameuse Malle des Indes, dont le port d'attache serait Salonique, sur la mer Egée.

La Faucille percée, c'est l'avantage assuré définitivement au parcours Calais-Simplon-Brindisi.

C'est, d'autre part, l'important trafic entre la Suisse et les Amériques attiré au moins en partie vers les trois grands ports français de l'Océan : St-Nazaire, la Palice et Bordeaux-Pauillac au détriment de Hambourg, de Rotterdam et d'Anvers.

C'est l'établissement d'un *Grand Central français* par Chagny, Châlon s/ Saône et cette vallée de la Loire par où passe la route la plus courte entre le lac Léman et le Nouveau-Monde.

En France, parmi les partisans de la Faucille, quelques-uns voudraient qu'elle eût pour corollaire le raccordement de la Gare de Genève-Cornavin à celle de Genève-Eaux-Vives ; ce qui, selon eux, aurait pour conséquence d'attirer le trafic du Simplon sur les rails français de la rive gauche du lac.

C'est précisément ce que redoutent les autorités fédérales et nous estimons qu'elles se trompent. Certes, le raccordement des deux gares de Genève est très désirable pour cette ville et pour la région environnante, mais il ne peut avoir nullement pour effet de déposséder la rive droite du lac et Lausanne.

En effet nous avons déjà dit que la ligne de Bellegarde au Simplon par Evian et St-Gingolph ne pouvait se prêter au passage des trains rapides et que la Suisse, au surplus, resterait toujours libre de mal organiser ou de ne pas organiser la correspondance sur sa propre ligne entre St-Gingolph et Brigue.

En résumé voici quels sont, suivant nous, les avantages de la Faucille, avec ou sans raccordement des deux gares de Genève :

1) Tunnel de base, elle soudera des lignes de plaine au Simplon qui est également un tunnel de base.

2) Par ce fait elle constitue la route virtuellement la plus courte :

a) entre Paris et Milan.

b) entre Calais et Brindisi.

c) entre les ports français de l'Atlantique et l'Adriatique.

3) Elle assure à la France, à la Suisse et à l'Italie le passage de la Malle des Indes et le trafic énorme de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient.

4) Elle favorise Genève sans nuire à Lausanne, le trafic devant toujours se faire par la rive droite du Léman.

5) En ce qui concerne spécialement la France, le percement de la Faucille peut seul atténuer le dommage de Fr. 40 à 50 millions que le Gothard fait éprouver annuellement à ce grand pays.

b) *Navigation.* — Avant l'établissement des chemins de fer, la Suisse utilisait pour ses transports les eaux du Rhin, de l'Aar et de la Limmat. Aujourd'hui ces routes fluviales ont perdu presque toute leur importance. Par contre la navigation s'est beaucoup développée sur les lacs.

En 1904 on comptait en Suisse 111 bateaux à vapeur répartis sur les 16 plus grands lacs.

Ces 111 bateaux avaient une force totale de 30,547 HP. Au cours de l'année susdite ils ont transporté près de 6 millions de voyageurs. Pour son commerce avec l'Angleterre et l'Amérique du Nord, la Suisse utilise les ports de : Hambourg, Brême, Rotterdam, Anvers et le Havre ; ceux de St-Nazaire, Bordeaux et Marseille pour ses relations avec l'Amérique du Sud ; celui de Marseille également pour ses rapports avec l'Espagne, l'Afrique, l'Extrême-Orient et l'Australie ; ceux de Gênes et de Trieste pour les Echelles du Levant.

c) *Postes, télégraphes et téléphones.* — C'est en 1849 que le transport des correspondances est devenu en Suisse un monopole de l'Etat.

En 1904, on y comptait 3714 bureaux avec 11,854 employés. Ce pays marche à la tête de toutes les nations pour le nombre des bureaux de poste comparé à la population totale. On en trouve dans les régions les plus reculées et dans les altitudes les plus élevées. Ainsi celui de la Jungfrau est le plus haut du monde (3161 m.)

En 1904 les Postes suisses ont transporté :

Pour le service interne.			Pour l'étranger.		
Lettres	112.7	millions		23.1	mil[ns]
C. p.	55.3	»		23.1	»
Imprimés et échantillons.	44.5	»		12.6	»
en **1904**	**212.5**	»	en **1904**	**58.8**	»
en 1900	117.7	»	en 1900	46.3	»
en 1890	96.8	»	en 1890	22.9	»
en 1880	64.0	»	en 1880	15.6	»
Journaux (dont 13.0 millions de l'étranger)	139.3	»		—	
Colis postaux	21.3	»		5.4	»
Mandats postaux, nombre	7.3	millions		1.9	millions
» valeur	741.0	» fr.		82.7	» fr
Remb. postaux.. nombre	9.8	» —		0.6	» —
» .. valeur	71.8	» fr.		10.3	» fr.
Mandats d'encais. nombre	1.4	» —		9.4	» —
» francs	104.8	» fr.		4.6	» fr.

Recettes		Dépenses en millions de francs.	Produits nets.
1904	42.4	39.1	3.3
1900	36.1	33.4	2.7
1890	24.1	21.9	2.2
1880	15.5	13.5	2.0

Pour faciliter le trafic commercial, la Suisse, à l'instar de l'Autriche, a adopté le chèque postal, à partir du

1er janvier 1906. Cette inovation rend d'ores et déjà des grands services. Elle est très appréciée du public.

Dans les régions privées de chemins de fer tant à voie normale qu'à voie étroite et de funiculaire, les courriers postaux ont transporté en outre en 1904 un million et demi de voyageurs.

En 1904, le réseau *télégraphique* avait une longueur totale de 6,170 kilom. avec 22,571 kilom. de fils. Il occupait 3,600 employés répartis dans 2,170 bureaux.

Dans le courant de la même année, le nombre total des télégrammes a été de 4,417,741 dont :

1,508,574 pour l'intérieur ;
1,976,761 de ou pour l'étranger et
760,509 transit,

sans compter 171,897 dépêches de service.

Années.	Recettes.	Dépenses.	Excédent des dépenses.
	Fr.	Fr.	Fr.
1901	3,028,781	3,130,298	101,517
1904	3,224,903	3 264,033	39,130

Le *Téléphone* a pris en Suisse une grande extension. La longueur du réseau, en 1904, était de 15,792 kilom. avec 242,128 kilom. de fils, 52,509 stations et 47,314 abonnés. Le nombre de conversations téléphoniques a été de 33,234,757 dont 194,434 conversations internationales.

Années.	Recettes.	Dépenses.	Excédent des dépenses.
	Fr.	Fr.	Fr.
1901	6,556,311	7,449,267	942,956
1904	6,797,886	7,441,502	643,716

A ce propos il n'est pas sans intérêt de dire que l'Administration suisse des téléphones et celle des pos-

tes impériales allemandes ont procédé en août 1906 à la pose d'un câble téléphonique de 13 $^1/_2$ kilom. entre Romanshorn et Constance. La nouvelle ligne servira aux communications entre la Suisse d'une part, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade, d'autre part.

Ce que nous avons dit à propos du rachat des chemins de fer, nous pouvons le répéter pour les postes, télégraphes et téléphones. Dans l'exploitation de ces trois dernières branches, la Suisse a moins en vue l'intérêt fiscal que la commodité du public et la facilité des communications. C'est d'ailleurs pour établir le développement du trafic et non par pure fantaisie que nous avons donné les chiffres qui précèdent. Les taxes sont si réduites en Suisse que chaque année, malgré l'intensité du trafic, les recettes télégraphiques et téléphoniques sont inférieures aux dépenses. Par contre l'exploitation des postes se solde par un bénéfice qui, en 1904, a été de Fr. 3,3 millions réduit à Fr. 2,6 millions par le déficit des deux autres branches.

Nous empruntons au journal publié par le Bureau international des Administrations télégraphiques, la statistique ci-après d'où il ressort que la Suisse vient immédiatement après la France, c'est-à-dire au 2^{me} rang pour les communications télégraphiques.

Télégrammes expédiés par 100 habitants.

(Année 1904.)

France contin. et Corse	137	Allemagne	85
Suisse	**129**	Autriche-Hongrie	47
Pays-Bas	108	Italie	40
Danemark	101	Espagne	27
Belgique	98	Russie	18

CHAPITRE II

1. — Industrie hôtelière.

Grâce à la situation privilégiée qu'elle occupe au centre de l'Europe, grâce surtout à ses beautés naturelles, à ses monts, à ses glaciers, à ses vallons pittoresques et à ses lacs d'azur, la Suisse, eu égard à sa population et à sa superficie, est certainement le pays le plus visité de l'Univers.

Aussi l'industrie hôtelière s'y est-elle beaucoup développée. Dans les régions les plus reculées, jusque sur les plus hautes montagnes, comme dans les grands centres, on rencontre à chaque pas des hôtels installés avec tout le confort moderne et merveilleusement tenus.

En été l'affluence de voyageurs est telle que la plupart de ces établissements refusent du monde. Il n'en reste pas moins que l'industrie hôtelière subit parfois des fluctuations dues à des causes politiques, économiques et climatériques. En 1889, par exemple, la guerre du Transvaal raréfia les touristes anglais qui sont les meilleurs clients de la Suisse et celle-ci subit de ce chef un sensible dommage. Par contre, les événements qui désolent l'Empire moscovite amènent en Suisse depuis deux ans une foule de Russes qui, volontairement ou non, désertent leur patrie. Il est, croyons-nous, inutile de dire que les étés pluvieux et relativement froids exercent une influence néfaste sur cette branche.

En 1880 on comptait en Suisse un millier d'hôtels avec 60,000 lits. Ces nombres se sont élevés en 1894 à 1700 pour les hôtels et 89,000 pour les lits ; et en 1899 à 1896 hôtels avec 105,000 lits.

Si certains sports spéciaux attirent en hiver plusieurs touristes sur les monts helvétiques, on peut dire que

la véritable « Season » va du commencement juillet à fin septembre. L'industrie hôtelière n'a donc que trois mois pour couvrir ses frais annuels d'exploitation et rémunérer le capital engagé, qu'on évaluait en 1880 à 315 millions de francs y compris la valeur des immeubles, le matériel et le mobilier des hôtels.

Cette évaluation atteignait 500 millions en 1894 et 526 millions de francs en 1899. En 1899, 2 $^1/_2$ millions de voyageurs ont passé 9,750,000 nuits dans ces établissements [1]. Au cours de cette année chaque lit a donc été en moyenne utilisé 93 fois.

Au point de vue des nationalités, ces voyageurs se répartissent ainsi :

Allemands	30 °/₀,	Suisses	20 °/₀
Anglais	20 °/₀,	Français	12 °/₀
Américains	8 °/₀,	et	10 °/₀ de divers autres pays.

L'industrie hôtelière occupe 30,000 personnes et leur distribue 20 millions de salaires par an. En 1880 la recette totale brute des hôtels suisses s'est élevée à Fr. 52,8 millions représentant 17 °/₀ du capital engagé. En 1894 nous trouvons aux recettes brutes 114,4 millions et au chapitre dépenses de toute nature 82,8 millions soit un bénéfice net de Fr. 31,6 millions pour l'industrie hôtelière proprement dite. A ces chiffres énormes il convient d'ajouter les dépenses de toute nature auxquelles les touristes sont en quelque sorte astreints.

En outre il existe dans la Suisse romande environ 400 pensionnats où de jeunes gens étrangers des deux

[1] Le nombre effectif des voyageurs en Suisse atteint le chiffre d'environ 400,000 annuellement. Mais chaque voyageur est compté autant de fois qu'il change d'hôtel. En moyenne chaque touriste fait donc en Suisse un séjour dans 6 localités ou hôtels différents.

sexes viennent compléter leur éducation tout en se familiarisant avec la langue française.

2. — Grâce à sa situation géographique et à sa neutralité politique, la Suisse est le siège de plusieurs *Institutions internationales*, parmi lesquelles nous citons :

La *Croix-Rouge* (1864), connue également sous le nom de : *Convention de Genève.*

Le Bureau international des Administrations télégraphiques (Berne 1869).

Le Bureau International de l'Union postale universelle (Berne 1875).

Le Bureau international de la propriété industrielle[1] (Berne 1884).

Le Bureau international de la propriété littéraire et artistique (Berne 1886).

Office central des transports internationaux par chemins de fer (Berne 1892).

A ces bureaux officiels qui fonctionnent sous le haut patronage du Conseil fédéral il convient d'ajouter plusieurs associations ayant un caractère privé comme l'*Union internationale des corporations ouvrières* établie à Bâle en 1901 ; le *Home*, société internationale des Amies de la jeune fille, à Genève ; le *Bureau international de la Paix,* à Berne, etc., etc.

Pour les mêmes motifs de situation géographique et

---

[1] Voici comment, lors du Congrès de la Propriété industrielle, tenu à Paris du 4 au 20 novembre 1880, s'est exprimé le plénipotentiaire français M. Jagerschmidt en développant la proposition de son gouvernement. « Il proposait de placer à Berne l'Office international, parce qu'il existe déjà dans cette ville deux offices internationaux, l'un pour les postes et l'autre pour les télégraphes, qui fonctionnent admirablement. Les résultats obtenus sont de telle nature qu'on ne pourrait que se féliciter si la Suisse acceptait la mission qui lui est offerte ».

de neutralité, la Suisse a été souvent désignée comme arbitre par d'autres nations.

Citons l'affaire de l'*Alabama* entre les Etats-Unis et l'Angleterre pendant la guerre de sécession [1]; le différend de la Delagoa-Bay; celui de la dette des guerres du Pérou; la délimitation des frontières du Congo, etc., etc.

Ainsi grâce à la sagesse de la Suisse, de redoutables conflits internationaux ont pu être évités.

Rappelons enfin que tout dernièrement la Conférence d'Algésiras a décidé de confier à un officier suisse, à désigner par le Président de la Confédération, l'inspection de la police au Maroc. De nombreux congrès internationaux se tiennent chaque année en Suisse, notamment à Genève. Parmi les principaux et les plus récents nous citerons :

Le Congrès universel de sciences géographiques (Genève).

Le Congrès international pour la protection ouvrière (Zurich).

Plusieurs Congrès sionnistes (Bâle).

Le Congrès des philosophes (Genève 1904).

Le Congrès international du christianisme libéral et progressif (Genève 1905).

Le Congrès international d'assainissement des logements (Genève 1906).

Le Congrès universel de l'Esperanto (Genève 1906), etc., etc.

Ce rapide exposé indique suffisamment la place que la Suisse occupe au point de vue politique et social dans le concert des nations.

---

[1] La salle de l'Hôtel-de-Ville de Genève où siégea, en septembre 1872, le tribunal arbitral a pris le nom de *salle de l'Alabama.*

C'est dans la même salle que s'est tenu, en juin 1906, le 2me Congrès de la Convention de Genève (Croix-Rouge).

Troisième Partie.

CHAPITRE I

1. — Politique économique.

Comme dans la plupart des pays avancés, la Suisse est partagée en deux classes au point de vue économique: Les agrariens, qui demandent la protection de l'Etat contre la concurrence étrangère, et les grands industriels dont les tendances sont plutôt libre-échangistes. Ces derniers craignent que le renchérissement de la vie n'amène par contre-coup le relèvement de la main-d'œuvre.

En effet dans un pays comme la Suisse dont le sol ne nourrit que 40 % de la population totale, le relèvement des droits de douane sur les produits agricoles doit avoir pour conséquence le renchérissement de la vie. Depuis une dizaine d'années, le gouvernement fédéral montre une tendance très marquée vers le protectionnisme. En cela du reste il ne fait que suivre l'exemple que lui donnent la plupart des nations étrangères. Au surplus il ne faut pas oublier que les droits de

douane constituent la principale source des revenus de la Suisse ainsi que l'indique le tableau suivant :

a) *Recettes et dépenses de l'Administration des Douanes d'après les données officielles.*

Années.	Recettes brutes.	Dépenses.	% des recettes.	Recettes nettes.
	Fr.	Fr.		Fr.
1880	17,211,482	1,504,537	8.42	15,706,945
1885	21,191,433	1,861,067	8.28	19,330,366
1890	31,258,296	2,636,472	7.01	28,621,824
1895	43,279,725	3,598,918	7 70	39,680,807
1900	48,010,011	4,684,358	9.20	43,325,653
1904	53,850,624	5,514,946	10.24	48,335,678
1905	63,545,715	7,081,392	11.15	56,464,323

En vingt-cinq ans le produit des douanes a donc presque quadruplé. La dernière décade à elle seule marque un bond en avant de 20 millions de francs. D'où nous pouvons conclure que la question économique en Suisse, comme d'ailleurs en maints autres pays, se double d'une question fiscale.

b) Le tableau que nous donnons ci-dessous indique le rang que tient la Suisse parmi les principales nations agricoles et industrielles du globe.

Agriculture.		Industrie.	
	Par 1000 habitants.		Par 1000 habitants.
Roumanie	820	Angleterre	537
Hongrie	586	**Suisse**	**407**
Italie	567	Belgique	382
Autriche	559	Allemagne	374
Suède	540	Hollande	322
Norvège	496	France	279
France	400	Italie	276
Etats-Unis	380	Etats-Unis	241
Allemagne	375	Danemark	239
Suisse	**374**	Norvège	229
Hollande	327	Autriche	219
Danemark	271	Suède	150
Belgique	229	Hongrie	126
Angleterre	151	Roumanie	40

CHAPITRE II

Au point de vue du commerce extérieur (importations et exportations réunies) la Suisse, eu égard à sa population, occupe la troisième place. Sur ce terrain elle n'est dépassée que par la Hollande et la Belgique.

Pays.	IMPORTATIONS en 1904 en milliards de Fr.	EXPORTATIONS en 1904 en milliards de Fr.	Totaux en milliards de Fr.	POPULATION en 1900 en millions d'habitants	Par habitant Fr.
Pays-Bas	4,825	4,000	8,825	5.2	1696
Belgique	2,375	2,100	4,475	6 7	667
Suisse.... ..	**1,240**	**891**	**2,131**	**3.3**	**634**
Angleterre....	13,790	7,525	21,315	41.5	513
Allemagne....	8,300	6,230	14,530	57.0	254
France.....	4,536	4,475	9,011	40.0	225
Etats-Unis....	5,500	7,500	13,000	77.0	170
Italie.....	1,858	1,615	3,463	32 $^1/_2$	106
Roumanie	311	261	572	6.0	95
Espagne.....	834	848	1,682	18 $^1/_2$	90
Autriche-Hong.	2,045	2,069	4,114	47.0	87
Russie	1,503	2,460	3,963	130.0	30

A) Si nous examinons en détail les chiffres de ses affaires avec l'étranger, soit Fr. 634 par habitant, nous constatons que les trois principaux *articles importés* par la Suisse sont, par ordre d'importance :

a) Les matières premières,
b) Les objets manufacturés,
c) Les produits alimentaires,

suivant la récapitulation ci-après de *l'importation* en 1904 empruntée à l'*Annuaire statistique de la Suisse.*

Désignation des marchandises.			Valeur en 1000 Fr.	Quantité en quintaux.
a) Matières premières.				
I. — Industrie textile.				
a) Soie	139,482			51,630
b) Coton	43,408			271,536
c) Laine	21,763			64,136
d) Divers	6,688	211,341		72,165
II. — Industrie métallurgique.				
a) Houille	61,644			21,597,294
b) Fer	42,773			2,867,173
c) Autres métaux ..	24,865			195,413
d) Métaux précieux.	34,917	164,199		4,983
III. — Autres industries.		94,231		
			469,771	13,847,106
b) Objets manufacturés.				
I. — Industrie textile.				
a) Soie	19,247			5,285
b) Coton	56,035			100,942
c) Laine.....	53,546			59,241
d) Divers..... ..	28,923	157,751		75,275
II. — Industrie métallurgique.				
b) Fer	62,511			682,146
c) Autres métaux ..	6,054			16,124
d) Métaux précieux.	11,240			1,505
e) Montres et horloges	3,649	83,454		2,265
III. — Autres industries.		147,748		
			388,953	3,428,564
c) Produits alimentaires.				
a) Denrées végétales..	213,991			9,013,450
b) » animales..	106,819			442,746
c) » coloniales.	60,537	381,347		
			381,347	1,317,470
Total général (en milliers de Fr.)			1,240,071	54,116,449

a) L'importation des *Matières premières* (469,771,000 sur Fr. 1,240,071,000 soit 38 %) tend à augmenter de jour en jour, ce qui s'explique facilement par le développement industriel du pays.

Au premier rang des matières premières importées en 1904 figurent les textiles pour Fr. 211,341,000 dont $^2/_3$ pour la soie seule, alors que cette importation n'atteignait en 1894 que Fr. 141,000,000 soit une augmentation de 49 % en dix ans.

Vient ensuite la métallurgie avec Fr. 164,199,000 dont Fr. 42,700,000 pour le fer, le reste s'applique aux divers autres métaux. L'importation de fer, qui n'était en 1885 que de Fr. 14 $^1/_2$ millions, a donc progressé en vingt-cinq ans de 193 %.

Les autres métaux, notamment le cuivre pour l'industrie électrique et l'or et l'argent pour la bijouterie et l'horlogerie, ont suivi la même progression, ayant passé de 11 millions en 1885 à Fr. 34,917,000 en 1904 (ces derniers chiffres s'appliquent seulement aux métaux précieux).

Dans les Fr. 164,199,000 ci-dessus l'importation des charbons compte pour Fr. 61,6 millions. De 1870 à 1904 elle a sextuplé. Toutefois depuis quelques années on constate un recul imputable à la houille blanche.

b) Dans l'importation des *objets manufacturés* (388,953,000 soit 31 $^1/_2$ % du chiffre total) les textiles, notamment le coton, la laine et la soie, occupent aussi le premier rang.

A première vue il peut paraître étrange que le tiers de l'importation — d'un pays industriel comme la Suisse — consiste en produits fabriqués. Mais cela s'explique par le fait de l'amélioration continue et constante de la situation économique et sociale du pays

dont les facultés d'achat et les besoins souvent provoqués par des changements de mode augmentent de jour en jour.

D'autre part il faut tenir compte que dans cette rubrique figurent beaucoup d'objets non finis, qu'il est difficile de classer d'une façon exacte les produits soit rentrant dans les matières premières ou parmi ceux fabriqués et dont le finissage se complète en Suisse.

c) *Les produits alimentaires* importés en 1904 ont atteint le chiffre de Fr. 381,347,000 représentant 30 $^1/_2$ % des achats de la Suisse à l'étranger.

Au premier rang figurent les céréales et autres produits directs du sol pour Fr. 213,991,000. Viennent ensuite les denrées animales avec Fr. 106,819,000 et les denrées coloniales pour Fr. 60,537,000. Cette branche du commerce extérieur a augmenté d'un quart depuis 1880.

On peut supposer qu'elle subira quelques entraves du fait de la nouvelle loi fédérale sur les produits destinés à l'alimentation.

Cette loi a été soumise au referendum et définitivement acceptée par le peuple suisse par le scrutin du 10 juin 1906 — par 245,397 oui contre 148,760 non — prévoit des mesures de surveillance et de vérification non seulement aux frontières, mais encore dans l'intérieur du pays chez les producteurs et les entrepositaires.

B) *Les articles exportés* sont par ordre d'importance:
a) Objets manufacturés,
b) Produits alimentaires,
c) Matières premières,
suivant le tableau ci-après pour 1904.

Désignation des marchandises.			Valeur en 1000 Fr.	Quantité en quintaux.
a) Objets manufacturés.				
I. — Industrie textile.				
a) Soie.....	200,171			45,661
b) Coton	168,672			150,871
c) Laine.....	22,111			21,620
d) Divers.....	16,891	407,845		11,300
II. — Industrie métallurgique.				
b) Fer	64,416			401,703
c) Autres métaux ..	3,613			9,447
d) Métaux précieux.	11,241			105
e) Horloges et montres	122,616	201,886		3,616
III. — Autres industries.		63,675	673,406	703,677
b) Produits alimentaires.				
a) Denrées végétales	7,895			479,201
b) » animales.	78,569			654,829
c) » coloniales	32,831	119,295		155,860
			119,295	
c) Matières premières.				
I. — Industrie textile.				
a) Soie.....	38,442			17,263
b) Coton	2,319			31,983
c) Laine.....	3,539			11,921
d) Divers.....	918,	45,218		3,815
II. — Industrie métallurgique.				
b) Fer	2,070			187,096
c) Autres métaux...	2,558			26,959
d) Métaux précieux.	10.650	15,278		1,534
III. — Autres industries.		38,282	98,778	2,913,748
Total général (en milliers de Fr.)			891,479	5,832,209

De l'analyse de ce tableau il résulte que les *objets manufacturés* viennent en tête avec 673,4 millions soit 75 % du chiffre total de vente de la Suisse à l'étranger.

Dans ces chiffres ne figurent ni le chocolat, ni le fromage, ni le lait concentré. Quoique fabriqués, ces articles sont compris dans les produits alimentaires.

Toujours en premier rang sont les textiles (soie, coton, laine, etc.), dont l'exportation atteint 407,8 millions soit 46 % de l'exportation totale.

Viennent ensuite la métallurgie avec Fr. 201,8 millions y compris l'horlogerie avec $^3/_5$ à elle seule.

Les *produits alimentaires* figurent pour 119,2 soit 13 $^1/_2$ % de l'exportation totale dont les denrées animales pour $^2/_3$.

Les *matières premières* consistant notamment en déchets de soie, coton, laine, métaux non ouvrés, pierres brutes, déchets de métaux précieux, etc, viennent pour Fr. 98,7 millions soit 11 $^1/_2$ % de la vente à l'étranger.

Nous allons maintenant passer en revue les pays avec lesquels la Suisse est le plus étroitement liée au point de vue commercial.

Ainsi que l'indique le tableau, page 76, l'**Allemagne** a reçu en 1904 de la Suisse Fr. 211,426,169 de marchandises diverses soit 23,72 % de l'exportation totale, alors qu'elle n'atteignait que Fr. 80 millions en 1860. La politique protectionniste de l'Empire allemand n'a donc pas empêché celui-ci de devenir le plus fort client de la Confédération helvétique, notamment pour la soierie, l'horlogerie et les produits alimentaires.

Jusque vers le milieu du siècle dernier, l'**Angleterre** était surtout un pays de transit pour les produits suisses. Actuellement une grande partie de ces mêmes

produits sont consommés en Angleterre même qui en achetait pour Fr. 100 millions en 1880

» » 152 » en 1900

» » 171 ½ » en 1904

soit 19,24 % de l'exportation totale de la Suisse.

Dans les chiffres de 1904, les produits alimentaires chocolats, lait condensé et stérilisé, fromages, etc.) figurent pour Fr. 29,9 millions soit 27 % de l'exportation totale de ces denrées.

A part quelques matières premières dont le chiffre est insignifiant, le reste consiste en produits fabriqués proprement dits, savoir : Fr. 110,6 millions de textiles dont les deux tiers en soieries (étoffes, rubans, etc.) et l'autre tiers en cotonnades et lainages et Fr. 21,4 millions en métallurgie dont les trois quarts en horlogerie soit 14 % de l'exportation horlogère.

Le reste consiste en produits chimiqués, chaussures, ouvrages en paille et objets de bois sculpté.

En 1840, les achats de la **France** en Suisse étaient de Fr. 20 millions. Ils n'ont cessé de s'accroître jusqu'en 1890 où ils atteignent le chiffre de 124 millions pour redescendre à 109 millions en 1900 et à 107,4 millions en 1904 soit 12,06 % de l'exportation suisse.

Cette diminution est due à la politique protectionniste que la France a adoptée. Elle porte surtout sur les soies, l'horlogerie et les boîtes de montres gravées.

La frappe étant monopolisée en France, ce pays n'admet plus l'importation des boîtes gravées qu'il considère comme des médailles.

Les achats de la France en Suisse consistent surtout en objets fabriqués (Fr. 70,1 millions) dont un tiers

pour les soieries et un tiers pour la métallurgie y compris l'horlogerie.

Viennent ensuite les substances alimentaires (chocolats, fromages, lait condensé et stérilisé, etc.) pour Fr. 21,6 millions et les matières premières pour 15,6 millions.

Vers le milieu du siècle dernier, les matières premières représentaient la majeure partie des achats de la France en Suisse. Aujourd'hui c'est tout le contraire et ce changement radical mérite d'être noté.

Les échanges de la Suisse avec ses voisins de l'Est (**Autriche-Hongrie**) ne sont pas en rapport de leur étendue et de leur population.

La Suisse a livré à ces derniers pays:
en 1855 pour Fr. 37 $^{3}/_{4}$ millions de marchandises
en 1900 » » 45 $^{1}/_{2}$ » » » et
en 1904 » » 52 3 » » »
soit 5,87 % du chiffre total d'exportation, dont 4,9 millions de matières premières, 4,6 de produits alimentaires et 42,8 d'objets fabriqués. Parmi ces derniers les textiles figurent pour 21 $^{1}/_{2}$ millions et la métallurgie avec 21,3 millions y compris 12 $^{1}/_{3}$ millions pour l'horlogerie.

L'observation que nous avons faite pour l'Autriche-Hongrie peut également s'appliquer à l'**Italie**. Il est permis de supposer que la formidable barrière des Alpes a nui aux échanges de la Suisse avec la péninsule voisine. En effet depuis l'ouverture du Gothard, les ventes de la Suisse en Italie n'ont cessé de croître pour s'élever en 1904 à 54,3 millions, soit 6,09 % de l'exportation totale, dont 10,7 millions de matières premières, 9,2 de produits alimentaires et 34,4 d'objets manufacturés.

Dans ce dernier article la métallurgie compte pour

20,3 millions dont 45 % pour l'horlogerie seule, et les textiles (coton, soie et laine) pour 9,3 millions. Il est à remarquer que cette dernière branche dont l'exportation en Italie était en 1885 de 13 millions, a subi un recul sensible. Ce résultat est imputable à la création de nombreuses filatures dans ce dernier pays. Par contre il y a augmentation dans l'exportation des machines, produits chimiques et des denrées alimentaires.

En 1904 la **Russie** a reçu de la Suisse pour 22,4 millions de marchandises (2,52 % de l'exportation totale). Dans ce chiffre l'horlogerie figure pour 8 millions, les machines pour 7, les tissus pour 4 et les produits alimentaires pour 3,4 millions.

Notons en passant que les exportations de la Suisse en Russie augmentent chaque année. Elles ont triplé pendant le dernier quart du siècle. Devant cet accroissement continu des rapports commerciaux, sans parler des considérations politiques, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, la Suisse vient d'établir, en février 1906, une légation à St-Pétersbourg où elle n'était représentée jusqu'à présent que par un consul général.

La **Belgique** et l'**Espagne** marchent à peu près sur le même rang. La première achète en Suisse pour 15,2 millions de marchandises consistant surtout en textiles et en machines et la seconde pour Fr. 15,4 millions des mêmes articles, ce qui représente pour chacun de ces deux pays environ 1,72 % des exportations suisses.

Aux **Pays Scandinaves**, au **Danemark**, au **Portugal** et aux **Pays-Bas**, la Suisse vend surtout des produits alimentaires.

Aux pays des **Balkans** et à la **Turquie d'Europe** elle expédie plutôt de l'horlogerie, des textiles, des broderies et des machines. Le tout représente un total de

Fr. 33,9 millions ce qui donne 0.54 % en moyenne des ventes de la Suisse à l'étranger ; ce pourcentage variant de l'un de ces pays à l'autre de 0.20 à 0.82 %.

Les achats des **Etats-Unis** en Suisse, qui étaient de 37,3 millions en 1864 et 83,4 millions en 1884, se sont élevés en 1904 à 106,3 millions (11,93 % de l'exportation totale). Ainsi qu'on le voit la progression est remarquable.

Comme nous l'avons constaté pour l'Angleterre, ce que la Suisse vend surtout à la grande république américaine, ce sont les produits fabriqués et les substances alimentaires ; broderies Fr. 50 millions, soieries 25 millions, métallurgie 16,6 millions, dont la moitié en horlogerie. Produits alimentaires 10 millions et le reste se compose d'ouvrages en paille, de produits chimiques, etc. On voit quelle est l'importance du marché américain qui absorbe à lui seul 40 % des Fr. 124 millions de broderies que la Suisse a écoulées à l'extérieur en 1904.

Le **Canada**, l'**Amérique centrale** et l'**Amérique du Sud** tirent de la Suisse principalement des objets manufacturés et des substances alimentaires. Le coëfficient des achats de ces divers pays, eu égard à l'exportation totale de la Suisse, varie de 0.60 à 1.56 %.

En 1890 l'**Asie** a reçu de la Suisse pour Fr. 28 millions de marchandises, en 1900 pour 36,8 millions et en 1904 pour 39,7 millions consistant en horlogerie d'abord, puis en textiles et substances alimentaires ; dont 17,7 millions ont été absorbés par les **Indes Britanniques**, 7,3 par la **Chine**, 6,7 par le **Japon**, 4 millions par la **Turquie d'Asie** et 4 millions également par les **Indes néerlandaises.**

Un nouvel horizon semble s'ouvrir pour la Suisse en Extrême-Orient, notamment au **Japon** où — comme en Russie — la Confédération helvétique vient de transformer le consulat général en légation.

Déjà les effets du traité de paix de Portsmouth se font heureusement sentir. Depuis la cessation de la longue et terrible guerre qui mit aux prises l'empire du czar et celui du mikado, on constate que le Japon demande beaucoup de machines à la Suisse et l'on voit dans cette branche de l'industrie helvétique un sérieux élément de trafic entre les deux pays.

Disons enfin que les achats de l'Asie en Suisse représentent 4,46 % de l'exportation totale de ce dernier pays.

Les ventes de la Suisse en **Afrique** sont en progression constante. De Fr. 4,100,000 en 1890 et de 8 millions en 1900, elles ont passé à 11 ½ millions en 1904. Dans ce chiffre, qui représente 1,29 % de l'exportation générale suisse, l'*Egypte* figure pour la moitié. Viennent ensuite l'*Algérie,* la *Tunisie* et le *Maroc.*

Les côtes occidentale et orientale du continent noir se partagent le restant.

L'**Australie** vient en dernière ligne avec Fr. 4,800,000 soit 0,54 % de l'exportation totale suisse. C'est surtout du lait condensé qu'elle achète à la Suisse.

Enfin la Suisse a fourni aux compagnies maritimes des substances alimentaires, telles que fromages, lait condensé, chocolats, conserves de fruits et liqueurs pour une valeur de Fr. 5,757,000 ce qui représente 0,65 % de son exportation totale.

(1) Commerce spécial de la Suisse avec les divers pays, pendant les années 1904-1905.

1904				PAYS	1905			
IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.		IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.
376,458,742	30.36	211,426,169	23.72	Allemagne.	440,798,593	31.94	232,028,577	23.94
82,130,586	6.62	52,363,134	5.87	Autriche-Hongrie	91,524,476	6.63	54,369,866	5.61
238,924,694	19.27	107,474,033	12.06	France.	274,299,129	19.88	119,600,221	12.34
169,374,972	13.66	54,309,928	6.09	Italie.	176,901,230	12.82	56,981,041	5.87
866,888,994	69.91	425,573,264	47.74	*Total* des quatre pays limitrophes *(A reporter.)*	983,523,428	71.27	462,979,705	47.76

1904				PAYS	1905			
IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.		IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.
866,888,994	69.91	425,573,264	47.74	*Report.*	983,523,428	71.27	462,979,705	47.76
26,144,572	2.11	15,251,577	1.71	Belgique.	31,825,151	2.31	17,713,551	1.83
6,905,404	0.55	6,416,225	0.72	Pays-Bas.	8,036,990	0.58	6,596,777	0.68
57,524,532	4.64	171,569,979	19.24	Grande-Bretagne	68,803,389	4.99	175,193,814	18.07
81,070,038	6.54	22,458,642	2.52	Russie.	77,075,155	5.59	27,742,780	2.86
1,363,853	0.11	5,930,830	0.67	Scandinavie.	1,672,470	0.12	5,631,447	0.58
241.233	0.01	3,338,302	0.37	Danemark.	499,829	0.04	3,575,499	0.37
80,130	0.01	2,809,861	0.32	Portugal.	101,323	0.01	2,972,230	0.31
12,746,274	1.03	15,433,952	1.73	Espagne.	19,102,402	1.38	14,670,419	1.51
2,140,661	0.18	1,739,484	0.20	Grèce.	2,033,414	0.15	1,628,415	0.17
22,577,618	1.82	7,322,508	0.82	Pays danubiens.	22,525,754	1.63	7,608,422	0.79
1,882,238	0.15	5,835,391	0.65	Turq. d'Europe.	1,756,124	0.13	5,524,681	0.57
1,079,565,547	87.06	683,680,015	76.69	*Total:* Europe.	1,216,955,429	88.20	731,837,740	75.50

1904				PAYS	1905			
IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.		IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.
17,195,900	1.39	6,187,094	0.69	Egypte.	17,239,662	1.25	5,802,662	0.60
1,032,077	0.08	2,562,869	0.29	Algérie, Tunis.	1,144,636	0.08	2,667,272	0.28
456,891	0.03	1,465,562	0.16	Afrique Occidentale, Cap.	592,791	0.04	1,241,304	0.13
228,508	0.02	1,296,502	0.15	Afriq. Orientale.	170,923	0.01	1,308,037	0.13
18,913,376	1.52	11,512,027	1.29	*Total :* Afrique.	19,148,012	1.38	11,019,275	1.14
2,736,855	0.22	4,027,746	0.45	Turquie d'Asie.	3,394,940	0.25	3,965,690	0.41
9,746,453	0.79	17,759,218	1.99	Inde Britannique	8,184,436	0.59	16,787,175	1.73
6,601,031	0.53	3,904,192	0.44	Inde Néerland.	6,430,051	0.47	3,721,426	0.39
8.192,531	0.66	6,734,497	0.76	Japon.	8,487,733	0.61	10,909,961	1.13
14,453,348	1.16	7,316,050	0.82	Chine, etc.	11,197,983	0.81	8,778,417	0.90
41,730,228	3.36	39,741,703	4.46	*Total:* Asie.	37,695,143	2.73	44,162,€69	4.56

1904				PAYS	1905			
IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.		IMPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'importation totale.	EXPORTATIONS EN FRANCS	0/0 de l'exportation totale.
1,546,091	0.13	8,748,602	0.98	Canada.	1,799,275	0.13	10,852,340	1.12
53,826,479	4.34	106,337,827	11.93	Etats-Unis.	56,924,370	4.13	125,049,830	12.90
5,783,184	0.47	6,912,727	0.78	Amér. Centrale.	4,699,174	0.34	8,057,735	0.83
544,708	0.04	3,331,432	0.37	Chili, Pérou.	751,757	0.05	3,752,837	0.39
9,977,862	0.80	5,306,157	0.60	Brésil.	10,282,393	0.75	5,463,270	0.56
13,257,747	1.07	13,917,759	1.56	Pays de la Plata	17,521,477	1.27	16,139,647	1.67
4,928,058	0.40	1,388,422	0.15	Reste de l'Amérique du Sud.	3,921,257	0.28	1,124,254	0.11
89,864,129	7.25	145,942,946	16.37	*Total :* Amérique	95,899,703	6.95	170,439,166	17.58
9,997,864	0.81	4,844,920	0.54	Australie.	10,152,436	0.74	5,143,611	0.53
—	—	5,757,687	0.65	Indéterminés. (Provisions pour navires, etc.)	—	—	6,718,544	0.69
1,240,071,144	**100**	**891,479,298**	**100**	TOTAL	**1,379,850,723**	**100**	**969,321,005**	**100**
83,239,280	—	43,086,349	—	En plus : Les métaux précieux monnayés[1]	78,470,977	—	38,501,751	—

(1) Principalement dans le trafic avec la France.

Nous avons dit que les importations de la Suisse en 1904 s'étaient élevées à Fr. 1,240,071,144.

L'**Allemagne** figure dans ce chiffre pour Fr. 376,458,742 soit 30,63 %. Elle fournit à la Suisse surtout des charbons, des fers bruts, de la métallurgie et quelques produits alimentaires, notamment de la bière.

Au cours de la même année, la Suisse a reçu de **France** pour Fr. 238,924,694 de marchandises, ce qui représente 19,27 % de son importation totale.

Ces marchandises consistent, jusqu'à concurrence de Fr. 92,900,000, en matières premières telles que soies brutes, laines, charbons notamment en briquettes, bois de chauffage et métaux précieux pour objets de luxe.

En fait de produits alimentaires, la Suisse reçoit de France pour Fr. 78 millions de vins fins et ordinaires, de bétail de boucherie, de volaille, de gibier, de poissons, [1] de fruits, de sucre, d'huile comestible et de céréales. Il est à remarquer que, pendant ces vingt dernières années, l'importation des céréales françaises en Suisse a subi un recul sensible, ayant passé de 7,2 % en 1885 à 2 % en 1904.

Les objets manufacturés que la France fournit à la Suisse (Fr. 67,932,000) consistent en soieries, lainages, cotonnades, machines, poteries, etc. Disons pour clore ce chapitre, que l'industrie du bâtiment en Suisse fournit à la France un beau débouché pour les bois façonnés, les fontes d'ornement, les ciments, les marbres, les pierres de taille et les moellons que des voiliers apportent très économiquement des carrières de la Haute-

[1] Par ses grands lacs et ses nombreux cours d'eau, la Suisse devrait sinon exporter du poisson, du moins suffire à sa propre consommation.

C'est dans ce but que l'Etat encourage la pisciculture par des subsides importants.

Savoie (Meillerie) dans toutes les localités suisses assises sur les bords du Léman.

L'**Italie** fournit à la Suisse pour Fr. 169,374,972 de marchandises, (13,66 °/₀ de l'importation totale) dont 95 millions de soie brute (68 °/₀ de l'importation totale de la soie en Suisse). En fait de produits alimentaires elle vient immédiatement après la France avec une importation de Fr. 48 millions consistant surtout en vins, volailles et bétail de boucherie.

L'Italie ne vend à la Suisse que pour Fr. 13,2 millions d'objets manufacturés.

L'**Autriche-Hongrie** vient au quatrième rang des fournisseurs de la Suisse avec Fr. 82,130,586 (6,62 °/₀ de l'importation totale) dont la moitié en denrées alimentaires, céréales, malt, houblon, bétail, gibier, etc. Le reste comprend des matières premières, bois de construction, etc., et des objets fabriqués, notamment de l'ébénisterie et verrerie.

L'**Angleterre** vend à la Suisse pour Fr. 57,524,532 (4,64 °/₀) de produits manufacturés (lainages, cotonnades, machines, produits chimiques) et de matières premières telles que la houille et les fers bruts.

Parmi les autres pays importateurs il faut citer la **Russie** pour les céréales et le naphte, les **Etats-Unis** pour les machines, le pétrole et le coton, l'**Egypte** également pour le coton, l'**Amérique du Sud** pour les denrées coloniales, la **Chine** et le **Japon** pour la soie et l'**Australie** pour la laine.

En ce qui concerne spécialement les céréales, la Russie du Sud (par Odessa) et la **Roumanie** (par Galatz et Braïla) viâ Marseille ou Gênes, ont déjà pris sur le marché suisse la place prépondérante que la Hongrie y occupait autrefois. Cependant la **Roumanie** ne figure pas

dans les statistiques suisses. Elle y est englobée sous la rubrique de « Pays danubiens ». Néanmoins les échanges de ce royaume avec la Confédération helvétique dépassent de beaucoup, à l'importation comme à l'exportation, ceux de la Serbie et de la Bulgarie.

CHAPITRE III

1. — Balance du Commerce.

Il est à remarquer que les pays *statiques*, c'est-à-dire les pays agricoles où l'industrie est peu développée, ont un bilan actif, autrement dit exportent plus qu'ils n'importent.

Les pays *dynamiques*, c'est-à-dire ceux où la production industrielle est considérable, présentent au contraire un bilan passif (voir page 65).

Il convient toutefois de faire exception pour les Etats-Unis. Mais on n'ignore pas que la grande république nord-américaine doit à l'abondance de ses matières premières (coton, houille, fer, pétrole, etc., sans compter les céréales et les bestiaux) d'avoir une balance commerciale favorable, malgré l'intensité de son industrie. Il va sans dire que la Suisse figure parmi les pays dynamiques à bilan passif.

Le tableau suivant prouve que, la Confédération, dans les dix dernières années, a été tributaire de l'étranger pour 3 milliards, 158 millions de francs.

Années.	IMPORTATION Valeur en millions de Fr.	EXPORTATION	Passif en °/₀	
1896	994	688	— 306	30 3/4
1897	1,031	693	— 338	32 3/4
1898	1,065	724	— 341	32 —
1899	1,160	796	— 364	31 1/11
1900	1,111	836	— 275	24 3/4
1901	1,050	836 1/2	— 213 1/2	20 1/5
1902	1,128	874	— 254	22 1/2
1903	1,196	888 1/2	— 307 1/2	25 3/4
1904	1,240	891	— 349	28 1/7
1905[1]	1,379	969	— 410	29 3/4
			3,158 —	

D'après ce tableau la Suisse qui possédait Fr. 148,135,000 en monnaie (or 95 millions ; argent 43,230,000 ; nickel 9,905,000) le 31 décembre 1905 verrait non seulement disparaître en moins d'une année son stock métallique, mais toute sa fortune, mobilière et immobilière, évaluée à 17 milliards, se fondrait dans l'espace d'un demi-siècle.

---

[1] En 1905, le commerce extérieur de la Suisse s'est élevé à des chiffres qu'il n'avait jamais atteints jusque-là. Les importations ont progressé de 139 millions de francs soit 11,2 °/₀ sur l'année précédente et les importations de 78 millions soit 8 1/2 °/₀. En ce qui concerne les importations, ce résultat est dû, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, aux approvisionnements provoqués par l'entrée en vigueur, au 1er janvier 1906, du nouveau tarif douanier avec ses taux élevés. Ce qui le prouve du reste c'est que l'augmentation s'est manifestée surtout pendant les derniers mois de 1905. Par contre on a constaté un ralentissement au cours du premier semestre 1906.

Or, les faits sont là pour démontrer que la fortune générale de ce pays n'a fait jusqu'à présent que s'accroître, malgré l'excédent de ses importations.

L'article 2 de la Constitution suisse est ainsi conçu : « La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la Patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés, et *d'accroître leur prospérité commune.* »

Au point de vue économique — le seul dont nous nous occupions ici — le but a été atteint.

En effet, les dépenses de toutes natures effectuées par les touristes, le transport des marchandises en transit, l'intérêt des capitaux placés à l'extérieur (participation aux emprunts d'Etats et autres) et les bénéfices réalisés par les nombreuses fabriques que les industriels suisses, par ces temps de protectionnisme, ont créées en Italie, en France, en Allemagne, en Autriche, en Russie et même aux Etats-Unis, sans parler des succursales établies par eux en Extrême-Orient, compensent et au-delà l'écart de la balance commerciale.

Le change et les assurances de toutes natures ne sont pas non plus des quantités négligeables.

Si le papier suisse se maintient au pair sur les principaux marchés financiers, Paris, Londres, Berlin, etc., il fait prime sur beaucoup d'autres places.

Quant aux assurances, les compagnies suisses encaissent beaucoup plus de primes à l'étranger que les compagnies étrangères en Suisse ainsi que l'indique le tableau suivant :

Années.	Primes encaissées à l'étranger par des compagnies suisses.	Primes encaissées en Suisse par des compagnies étrangères.
	Fr.	Fr
1901	61,533,960	20,518,926
1902	58,706,119	21,779,824
1903	63,877,633	22.801,972
1904	67,516,562	23,377,970

Il ne faut pas oublier non plus que les chiffres des statistiques douanières ne sont et ne peuvent pas être d'une exactitude absolue.

En admettant que la valeur déclarée par les expéditeurs fût toujours conforme à la réalité, il resterait encore la question des commissions et courtages à payer par les fournisseurs étrangers à leurs représentants, les rabais pour avaries ou non-conformité et les non-valeurs.

Certains économistes prétendent que plus il achète à l'étranger plus un pays s'enrichit ; et cela n'est pas un paradoxe s'il s'agit seulement de matières premières nécessaires à l'industrie. Sans aller aussi loin, nous disons que des achats actifs indiquent une situation prospère, qu'un pays dynamique est d'autant plus riche qu'il tire plus de marchandise de l'extérieur et que les lamentations des protectionnistes ne sont pas toujours fondées.

CHAPITRE IV

1. — La politique douanière.

Il n'y a guère plus d'un demi-siècle, la plupart des cantons avaient leur douane et leurs péages particu-

liers. Si nous ajoutons à cette barrière celle que l'octroi formait autour des villes, il nous est facile de nous rendre compte des entraves qu'un tel régime économique apportait au commerce de ce pays.

Nous trouvons ce qui suit dans un rapport adressé de Zurich, en 1841, au Gouvernement fédéral :

« Puisque les pays étrangers nous laissent la paix en unifiant leurs douanes (Zollverein) pourquoi nous, Suisses, n'en ferions-nous pas autant ? Au lieu de nous séparer d'un canton à l'autre par un double cordon, n'ayons qu'une douane à la frontière. Pour indemniser les cantons au *prorata* de leur population de la privation de cette source de revenus, les droits d'entrée fourniront le plus de revenus, les droits de sortie et de transit fourniront juste la rémunération des frais de contrôle, à l'exception des hauts droits de sortie sur certains produits agricoles et pour la protection des forêts [1]. Pour l'exécution et la surveillance, il doit être organisé une Commission de douanes fédérales. »

La Constitution fédérale de 1848 institua l'union douanière de tous les cantons suisses.

L'article 23 de cette Constitution dit : *La question douanière est l'affaire de la Confédération.*

L'article 25 porte que les matières premières et les produits alimentaires de première nécessité seront indemnes de droits ou très peu taxés, tandis que les objets de luxe seront lourdement imposés.

En l'espèce la Constitution fédérale avait moins pour but de défendre l'industrie suisse contre la concurrence étrangère que de se créer des revenus dont l'Etat avait d'autant plus besoin que la même Constitution, insti-

[1] La loi fédérale sur la police forestière est entrée en vigueur en 1876.

tuant l'unification de l'armée, lui imposait de ce chef d'assez lourdes charges.

Le même article 25 prévoit enfin pour les autres objets un traitement très libéral et qui ne sera guère que l'équivalent des anciens droits abolis.

Les rapports commerciaux à l'intérieur du pays devinrent plus pacifiques et plus faciles, grâce à cette organisation, qui souleva d'abord une opposition assez vive dans les cantons qui n'avaient pas de péage.

Genève surtout ne voyait pas d'un bon œil cette atteinte portée au libre-échange.

C'est en enlevant au nouvel impôt toute couleur protectionniste et en lui donnant un caractère purement fiscal que la diète gagna l'assentiment de la majorité du pays.

a) **Les traités de commerce.** C'est en 1851 que la Suisse entra dans la voie des traités de commerce et qu'elle conclut avec la Sardaigne un arrangement en vertu duquel ce petit royaume accordait à la Confédération helvétique le même traitement qu'à la France, à la Belgique, à l'Angleterre et à l'Allemagne.

De son côté la Suisse accordait des faveurs équivalentes à la Sardaigne.

Quatre ans plus tard, elle traita avec la Grande-Bretagne sur la base de la nation la plus favorisée.

En 1862, traité avec la Belgique et en 1864 avec le Japon.

La même année, après dix-huit mois de négociations, la Suisse établit avec la France un traité de commerce qui fut sans contredit la base de son régime douanier et qui fut favorablement accueilli par les industriels et les commerçants.

En 1868, traités avec l'Autriche et avec le jeune

royaume d'Italie; en 1869 avec l'Allemagne et successivement avec tous les autres pays civilisés.

Mais les événements de 1870-1871 et surtout l'article 11 du traité de Francfort, par lequel la France et l'Allemagne s'assuraient réciproquement et à perpétuité le traitement de la nation la plus favorisée, amenèrent un revirement dans la politique douanière de l'Europe.

En vertu de cet article, toute concession faite par la France à une puissance quelconque devant profiter à l'Allemagne et *vice-versa*, chacune de ces puissances dut tenir compte de ce facteur lors de l'expiration des traités de commerce en cours.

En 1878 l'Autriche et l'Italie relevèrent leurs tarifs douaniers, l'Allemagne les suivit dans cette voie en 1879 et deux ans plus tard la France adoptait à son tour la politique protectionniste.

Pendant ce temps, les Etats-Unis maintenaient les tarifs élevés établis par eux à la suite de la guerre de sécession.

Néanmoins la Suisse resta jusqu'en 1884 sous le régime de la liberté commerciale qui avait beaucoup contribué à son développement économique en général.

Mais, sous la pression de certaines branches de l'activité nationale que la concurrence étrangère affectait particulièrement, elle élabora un nouveau tarif légèrement protecteur qui entra en vigueur le 1er janvier 1885.

Pour ne citer que quelques chiffres, le vin en fût qui était taxé à Fr. 1.50 les 100 kilogs, fut porté à Fr. 3.50, la confection passa de Fr. 15 à Fr. 40 les 100 kilogs, etc.

Ces chiffres n'avaient rien de prohibitif. Aussi de nouvelles plaintes ne tardirent pas à se produire. Le commerce et les principales industries, comme l'horlo-

gerie, les machines et la broderie, étaient contents de leur sort; mais l'agriculture et la petite industrie demandaient à être plus efficacement protégés contre la concurrence étrangère.

Pour donner satisfaction aux protectionnistes, on élabora un nouveau tarif comportant quelques augmentations et une nouvelle classification de certains produits. Ce tarif provisoire entra en vigueur en 1889. Il subsista jusqu'au 1er février 1892, époque où expirait le traité avec la France.

C'est alors que s'engagea la grande lutte entre les libre-échangistes et les partisans de la protection.

La lutte avait commencé en 1890 par la création d'une ligue contre le renchérissement de la vie. Les libres-échangistes disaient: « Les ressources nouvelles que la surtaxe douanière va procurer à l'Etat pousseront celui-ci dans la voie des dépenses. » D'autre part le commerce verra les échanges internationaux diminuer et l'industrie trouvera la main-d'œuvre plus exigeante, précisément par le fait du renchérissement de la vie.

Cependant les protectionnistes l'emportèrent tout au moins en partie. Un nouveau tarif fut établi, d'où l'on exclut définitivement la taxation *ad valorem*. Il entra en vigueur le 1er janvier 1892. Les anciens traités avaient été dénoncés et de nouvelles Conventions sur la base du nouveau tarif furent conclues pour une durée de douze ans, avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Avec l'Espagne, la Norvège et divers autres pays, la Suisse traita sur la base de la nation la plus favorisée.

Les négociations avec l'Italie furent plus laborieuses et faillirent échouer. Mais comme les pourparlers avec la France prenaient une mauvaise tournure, on se hâta de traiter avec le cabinet de Rome, car il eût été désas-

treux pour la Suisse d'entrer en conflit à la fois avec ses voisins du sud et ceux de l'ouest.

A cette époque, M. Méline étant président du Conseil des Ministres, un vent de protection soufflait également sur la France d'ailleurs hypnotisée par l'article 11 du traité de Francfort, surtout que l'expérience a prouvé que le tarif minimum dès le 1er février 1892 à fin décembre même année a fait grand tort à l'industrie suisse.

Dans ces conditions il était difficile de s'entendre. Devant l'attitude de la Chambre française qui refusa de discuter les articles de l'arrangement conclu par les deux gouvernements sous réserve de l'approbation parlementaire, la Suisse notifia au cabinet de Paris que, aux termes de l'article 34 de la loi de 1851, elle cesserait, à partir du 1er janvier 1893, d'appliquer aux marchandises françaises le traitement de la nation la plus favorisée. Les pourparlers en restèrent là et la guerre douanière commença. Elle dura du 1er janvier 1893 au 18 août 1895.

La France appliqua le tarif maximum à la Suisse qui riposta en frappant les marchandises françaises de tarifs très élevés.

Le droit d'entrée sur :

le vinaigre	de Fr.	10 —	passa à Fr.	40 —
la viande fraîche	»	4.50	»	10 —
les raisins de table	»	2.50	»	16 —
le sucre en pains	»	9 —	»	20 —
les vins en fûts	»	3.50	»	25 —
les tiss. façonnés	»	30 —	»	150 —
la soie à coudre	»	6 —	»	150 —

etc., etc.

En outre, pour éviter que les produits français péné-

trent en Suisse au moyen d'un détour dans les pays voisins, la Confédération exiga des certificats d'origine.

Les résultats de cette guerre de tarifs furent néfastes pour les deux pays intéressés comme le démontrent les chiffres suivants:

		IMPORTATION de France en Suisse en millions de francs.	EXPORTATION de Suisse en France en millions de francs.
Avant la rupture..	1892.	179.4	102.5
Pendant la rupture	**1893.**	**111.5**	**74.2**
	1894.	**110.2**	**73.-**
Après l'arrangemt du 18 août 1895.	1895.	138.4	74.5
	1896.	177.6	80.9
	1897.	192.6	83.6
	1898.	320.9	83.2
	1899.	213.9	96.3
	1900.	207.3	109.9
	1901.	205.5	109.2
	1902.	217.-	111.9
	1903.	221.-	113.5
	1904.	238.9	107.4
	1905.	274.2	119.6

Ainsi, pendant la rupture, l'exportation française en Suisse tombe à 110 millions et l'exportation suisse en France descend à 73 millions. Mais l'arrangement de 1895 ne tarda pas à faire sentir ses effets.

Dès l'année suivante, la France expédie en Suisse pour 177,6 millions de marchandises. Elle en reçoit

pour 80,9 millions. Suivant une progression presque constante, ces chiffres atteignent en 1905, pour la France 274,2 millions et 119,6 millions pour la Suisse.

Donc, en prenant la moyenne des dix dernières années, soit 226 millions d'exportations françaises en Suisse et 101 millions d'exportations suisses, la plus-value annuelle résultant de l'arrangement de 1895 a été de 116 millions soit 105 % pour la France et de 28 millions soit 38 % pour la Suisse.

Il faut remarquer en outre qu'un an a suffi à la France pour regagner le terrain perdu pendant la rupture, tandis qu'il a fallu cinq ans à la Suisse pour obtenir le même résultat. Toutefois les laines, les soieries, les vins et les sucres français n'ont pas encore complètement repris leur place sur le marché suisse. Ils y sont encore battus en brèche par les produits similaires anglais, allemands, italiens et autrichiens.

La mieux-value des exportations françaises provient surtout des modes, de la confection et de la maroquinerie.

Du côté de la Suisse, tous les articles ont participé à la reprise des affaires, sauf les fils de coton et le bétail dont l'épizootie de 1898 a beaucoup entravé l'exportation.

De ce qui précède on peut conclure : 1° que les grandes nations se défendent mieux, même au point de vue économique, que celles d'importance moindre [1]. 2° Que les ruptures commerciales entre deux pays entraînent non seulement des pertes immédiates pour chacun d'eux, mais encore permettent aux concurrents

[1] Ainsi la France n'a perdu pendant la rupture qu'environ Fr. 2.50 par tête d'habitant, tandis que la Suisse voyait ses exportations en France diminuer d'environ Fr. 8 par tête d'habitant.

étrangers de prendre sur les marchés des pays en lutte une place d'où il n'est pas toujours facile de les déloger.

L'arrangement commercial dont nous venons de montrer les heureuses conséquences eut pour point de départ une réunion que l'Union Franco-Suisse, énergiquement soutenue d'ailleurs par la Chambre de Commerce française de Genève, tint, en mars 1894, à Paris, sous la présidence du sénateur M. Poirier.

Les orateurs, en préconisant la réconciliation commerciale des deux républiques sœurs, furent unanimes à déclarer que cette guerre de tarifs ne découlait nullement d'un sentiment d'hostilité réciproque, mais d'une divergence d'intérêts économiques et de la nécessité où se trouvait la France de tenir compte de la situation que lui créait le fameux article 11 du traité de Francfort.

Au mois d'août suivant, à Mâcon, à l'occasion d'une fête locale, la Chambre de Commerce de cette ville invita M. Jules Roche, ancien ministre français du commerce, et M. Numa Droz, ancien président de la Confédération helvétique.

Le but non dissimulé de cette double invitation était d'aboucher ensemble les deux hommes d'Etat.

C'est ainsi que fut reprise et continuée à Mâcon l'œuvre si bien commencée trois mois auparavant à Paris.

Dans un discours dont la franchise fit sensation, M. Numa Droz appela l'attention de ses auditeurs sur ce point que, depuis la rupture, diverses industries s'étaient établies ou développées en Suisse, des intérêts desquelles il faudrait bien tenir compte dans les négociations nouvelles et qu'il convenait de chercher au plus tôt un terrain d'entente, le développement constant de ces industries rendant chaque jour plus difficile l'accord tant désiré.

Bref, vers le milieu de novembre 1894, les pourparlers officiels commencèrent. Ils durèrent sept mois et se terminèrent, le 25 Juin 1895 par la conclusion d'un accord basé sur des réductions portant sur 25 articles du tarif autonome français.

De son côté la Suisse accordait à la France le tarif d'usage avec la clause de la nation la plus favorisée.

La Chambre française par 513 voix contre 11 et le Conseil national suisse, par 109 voix contre 18, ratifièrent cette convention qui entra en vigueur le 19 août 1895.

En résumé — et ce point vaut d'être signalé — ce fut l'initiative privée qui prépara cet arrangement conclu sous la pression de l'opinion publique par les deux Etats en jeu.

Les choses allèrent ainsi pendant une dizaine d'années. Mais en octobre 1902 le Conseil fédéral soumit aux Chambres, qui l'acceptèrent, un nouveau tarif douanier que le peuple suisse, consulté par voie de référendum, a approuvé le 15 mars 1903 et qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1906.

Bientôt le gouvernement fédéral entama des négociations avec diverses puissances, dont les traités allaient venir à l'expiration, en vue de conclure d'autres accords sur la base du nouveau tarif.

Ces pourparlers furent particulièrement longs et pénibles. Souvent interrompus par les négociateurs qui demandaient à en référer à leurs gouvernements, la plupart n'avaient pas encore abouti le 1er janvier 1906, date à laquelle le nouveau tarif suisse entrait en vigueur pour toutes les marchandises étrangères, quelle qu'en fût la provenance.

Enfin un accord fut conclu avec l'Allemagne. Il entra en vigueur le 1er mars 1906.

Avec l'Autriche-Hongrie, la Suisse réussit à établir un arrangement provisoire qui devait expirer le 28 février 1906 et qui fut prorogé jusqu'au 12 mars suivant, date à laquelle eut lieu la signature d'une convention définitive.

Cependant l'Angleterre continuait à accorder à la Suisse le bénéfice de son régime douanier le plus libéral du monde entier. Soit dit en passant, les récentes élections à la Chambre des Communes ont prouvé que le peuple britannique n'est pas prêt à renoncer au bienfait de ce régime.

En ce qui concerne les Etats-Unis, la Suisse ayant renoncé, dès le 1er janvier 1906, aux taux différentiels, applique le tarif d'usage à la grande république américaine qui, de son côté, renonce, en faveur de la Suisse, aux droits élevés établis le 24 juillet 1897.

Avec l'Italie, la situation était déjà réglée par la Convention du 13 juillet 1904 mise en vigueur le 1er juillet 1905.

D'autre part la Suisse, dès le 20 décembre 1904, avait traité avec le Portugal, pour cinq ans, sur la base de la nation la plus favorisée, sauf pour certaines concessions que le Portugal avait faites à l'Espagne et au Brésil et dont la Suisse ne bénéficie pas.

Avec la Roumanie, les négociations furent plus laborieuses, les Chambres de ce royaume ayant, en mai 1904, voté un tarif comportant de fortes augmentations, spécialement sur les produits manufacturés. On finit cependant par s'entendre et, dès le 1er mai 1906, la Roumanie accordait à la Suisse le traitement de la nation la plus favorisée.

Il en fut autrement avec l'Espagne. Un accord provisoire, valable jusqu'au 28 février 1906 et prorogé jus-

qu'au 1er juillet suivant, fut conclu tout d'abord. Mais l'accord définitif n'ayant pu se faire avant l'expiration de la convention provisoire, la rupture commerciale entre les deux nations eut lieu. La responsabilité de ce conflit économique incombe à l'Espagne qui n'était pas encore fixée sur la politique douanière qu'elle devrait suivre.

A la vérité, le gouvernement espagnol avait, le 21 juin 1906, proposé au Conseil fédéral un nouveau provisorium, en attendant l'élaboration du traité de commerce définitif. Il se réservait néanmoins la faculté de frapper, dès le 1er juillet 1906, les produits suisses de taxes très élevées, tout en exigeant que la Suisse appliquât aux vins espagnols son tarif d'usage, soit Fr. 8 par 100 kilos brut.

Le Conseil fédéral repoussa — comme de juste — cette proposition et chargea dès le lendemain son consul général à Madrid de présenter au gouvernement espagnol la déclaration ainsi conçue :

« 1° Le Conseil fédéral décline la proposition espagnole pour le nouveau provisorium ; il ne pourrait donner son consentement qu'à une prolongation pure et simple du *statu quo*, soit jusqu'au 1er septembre 1906, soit jusqu'au 1er juillet 1907. Si le gouvernement royal est disposé à cela, le consul général suisse est autorisé à signer une déclaration de prolongation.

« Dans le cas contraire, le Conseil fédéral considérera que les relations conventionnelles avec l'Espagne cessent d'exister à partir du 1er juillet 1906. »

« 2° Les demandes et offres espagnoles concernant un nouveau traité de commerce sont si défavorables pour la plupart et les plus importants articles d'exportation suisses, que le Conseil fédéral les trouve abso-

lument inacceptables. Il ne pourrait se résoudre à continuer les négociations, si le gouvernement espagnol n'est pas en mesure de lui faire d'autres propositions. »

Ces propositions n'ayant pas été acceptées par le gouvernement espagnol, le Conseil fédéral prit le 28 juin 1906 la décision suivante:

« 1° A partir du 1er juillet 1906, les marchandises d'origine espagnole importées en Suisse seront soumises aux droits ci-après:

Amandes.....	Fr. 30	par 100 kilos.
Poissons salés, fumés, etc.....	» 80	»
Vins naturels et moûts en fûts	» 30	»
Liège.....	» 50	»

« Toutes les autres marchandises seront soumises au tarif général.

« Les marchandises désignées ci-dessus et provenant de pays autres que l'Espagne devront être accompagnées de certificats d'origine établis conformément aux prescriptions spéciales de la direction générale des douanes. »

Ainsi les amandes et le liège qui jusqu'alors entraient en franchise payeront, les premières, Fr. 30 les 100 kilos et le second Fr. 50.

Les poissons, de Fr. 40 passent à Fr. 80 et les vins ordinaires de Fr. 8 à Fr. 30 les 100 kilos bruts, ce qui fait environ Fr. 36 l'hectolitre.

Etant donné que la Suisse tirait de l'Espagne des vins pour une valeur de Fr. 12 à 15 millions par an, on peut se faire une idée de la perte que la viticulture espagnole va subir de ce chef.

En effet un droit de Fr. 36 l'hectolitre appliqué à une marchandise dont le prix moyen est de Fr. 18 l'hectolitre non dédouané sur une gare quelconque du réseau suisse, équivaut presque à une prohibition.

De son côté l'Espagne, à partir du 1er août, frappa les produits suisses d'un droit différentiel de 50 % au dessus du tarif général, *tarifa primera,* savoir :

	Tarif courant.	Tarif général.	avec le supplément de 50 %
Montres or	15 Pesetas	20 Pesetas	30 Pesetas
Montres argent..	2 »	4 »	6 »
Métiers à bas...	60 »	100 »	150 »

Cependant les pourparlers en vue d'une entente continuaient. Ils ont fini par aboutir. Un nouveau traité de commerce a été conclu et l'échange des signatures a eu lieu le 20 novembre 1906.

Du côté de la France, le Conseil fédéral se heurta à des difficultés aussi grandes que celles qui avaient amené la fâcheuse rupture de 1892.

Le gouvernement de la République française fit observer tout d'abord que la majoration des tarifs suisses créait une situation nouvelle ; que, dans ces conditions, le *modus vivendi* de 1895 n'avait plus sa raison d'être et que la France allait modifier sa propre législation douanière.

En attendant, il proposait à la Suisse de proroger jusqu'au 28 février 1906 la Convention de 1895.

Mais il fut impossible de s'entendre. En conséquence la Suisse appliqua dès le 1er janvier 1906, son nouveau tarif d'usage aux produits français, tandis que la France appliquait aux marchandises suisses son tarif minimum, sans les concessions que comportait le *modus vivendi* de 1895.

Sur cette base on conclut pour deux mois un accord provisoire qui fut prorogé d'abord jusqu'au 15 juillet,

puis jusqu'au 31 du même mois. Enfin deux jours avant l'expiration de ce délai, le traité fut signé.

La France acceptait le nouveau tarif d'usage suisse avec la clause de la nation la plus favorisée et accordait aux produits suisses son tarif minimum, lequel comportait d'ailleurs une augmentation sensible de droits, notamment sur les soieries.

Etabli pour un an seulement mais renouvelable d'année en année, ce traité pour être valable devait recevoir l'approbation des parlements français et suisse avant le 20 novembre 1906 et la reçut en effet.

Ainsi, grâce à la bonne volonté des deux gouvernements et à l'habileté des négociateurs, la rupture fut évitée, après des pourparlers qui durèrent environ un an et au cours desquels des notes innombrables furent échangées entre Paris et Berne.

La difficulté venait surtout des soieries dont le parlement français, sous la pression des protectionnistes et de l'industrie lyonnaise, qui se trouvait, ou se croyait menacée par la concurrence zurichoise, avait, comme nous l'avons dit ci-dessus, sensiblement relevé les droits.

De son côté la Suisse défendait énergiquement les intérêts de cette branche importante de son industrie.

Bref, vers la fin de juillet tout espoir d'entente paraissait perdu. Déjà le gouvernement fédéral avait pris la décision de frapper dès le 1er août les marchandises françaises de droits différentiels très élevés, lorsqu'arriva une note française avec des propositions conciliantes que le même jour l'accord fut conclu.

Il fut en général bien accueilli par la Presse et par l'opinion publique dans les deux pays.

La France et la Suisse, abstraction faite des partisans de la protection, ont incontestablement un égal

désir de vivre ensemble sur le pied de la paix économique. Mais la France nous paraît y avoir un intérêt plus grand, si nous considérons que le chiffre de ses exportations en Suisse a été de Fr. 274 millions en 1905, alors qu'elle n'a reçu de ce pays, au cours de la même année, que pour 119 millions de marchandises; d'où une différence de Fr. 115 millions en faveur de la France.

Un pareil résultat se passe de commentaires, étant données surtout la sécurité financière et la correction commerciale du marché suisse, auquel d'ailleurs le marché français ne le cède en rien sous ce rapport.

Il est une autre considération qui nous paraît devoir être mise en lumière. Chaque année, environ Fr. 350 millions de marchandises suisses, à destination surtout de l'Angleterre et l'Amérique, transitent par la France. Il était à craindre qu'une guerre douanière ne détournât une bonne partie de ce trafic vers l'Allemagne, qui cherche d'ailleurs à l'attirer sur ses rails et dans ses ports par de grandes réductions de tarifs. Déjà, pendant la rupture douanière de 1892 le transit des marchandises suisses en France avait diminué d'environ 40 %.

Pour revenir à l'accord du 30 juillet 1906 ajoutons que cette Convention marque un réel progrès en ce sens qu'elle doit être dénoncée un an à l'avance, tandis que le *modus vivendi* de 1895 pouvait l'être d'un jour à l'autre.

Nous clôturons ce chapitre en disant que la plupart des pays qui n'y sont pas mentionnés vivent avec la Suisse sur la base réciproque du traitement de la nation la plus favorisée. Au surplus nous donnons ci-après un tableau indiquant quelle était, au 30 novembre 1906, la situation de la Suisse au point de vue de ses conventions commerciales avec l'étranger.

Traités de Commerce entre la Suisse et l'Etranger en vigueur au 30 Novembre 1906.

PAYS	Date de la conclusion	Durée.	Observations.
Allemagne (1 *bis*).....	12 Nov. 1904	31 Déc. 1917 [1]	(1) Si le traité n'est pas dénoncé 12 mois avant cette date, il restera en vigueur pendant une année à dater du jour de la dénonciation.
Autriche-Hongrie(1 *bis*)	12 Mars 1906	idem [2]	
Belgique (3)	3 Juillet 1889	Un an ap. dénonciation	
Bulgarie (3).....	Echang. de notes 28 Fev. 1897	idem	(2) Avec faculté de le dénoncer pour le 31 décembre 1915 moyennant dénonciation avant le 31 décembre 1914.
Chili (3)	31 Oct. 1897	idem	
Congo (Etat du) (3)...	16 Nov. 1889	idem	
Danemark (3).....	10 Fév. 1875	idem	(3) Clause de la nation la plus favorisée.
Equator (3).....	22 Juin 1888	idem	
Espagne.....	1 Sept. 1906	31 Déc. 1917	(4) Le traité de commerce est entré en vigueur le 23 Novembre 1906 et demeure exécutoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties contractantes aura notifié à l'autre son intention d'en faire cesser les effets.
Etats-Unis d'Amérique	25 Nov. 1850	Un an ap. dénonciation	
France (4).....	20 Oct. 1906	idem	
Grande-Bretagne (3)..	6 Sept 1855	idem	
Grèce (3).....	10 Juin 1877	idem	
Italie (1*bis*)	13 Juill. 1904	31 Déc. 1917	(5) Dénoncé le 27 Mai 1906 en attendant les nouvelles négociations les deux Etats s'accordent le traitement de la nation la plus favorisée.
Japon (1*bis*).....	10 Nov. 1896	11 Juill. 1911	
Norvège (5).....			
Pays-Bas (3).....	19 Août 1875	Un an ap. dénonciation	
Perse (3)	23 Juill. 1873	idem	(1*bis*) Convention avec tarif et clause de la nation la plus favorisée.
Roumanie.....	1er Mai 1906	31 Déc. 1917	
Russie (3).....	26 Déc. 1872	Un an ap. dénonciation	*Nota*. - Quant aux autres pays non mentionnés ci-dessus, ils appliquent à la Suisse, et réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée sans engagement d'aucun côté.
Salvador (3)	30 Oct. 1883	idem	
Serbie (3).....	10 Juin 1880	idem	
Turquie (3).....	Echang. de notes en remplacem. du traité expiré le 13 mars 1890.	indéterminé	

Quatrième partie.

CHAPITRE I

1. — La situation financière de la Confédération.

Les cantons jouissent en cette matière d'une autonomie à peu près complète, l'examen du budget de chacun d'eux nous mènerait trop loin et serait forcément monotone.

Nous nous contenterons de dire que, sans être mauvaise, la situation financière des cantons est en général loin d'être aussi satisfaisante que celle de la Confédération dont le budget en 1905 a donné les résultats suivants :

Recettes.

Immeubles et capitaux	Fr.	3,935,000
Administration générale	»	93,000
Finances et douanes.....	»	63,786,000
Postes et chemins de fer	»	55,974,000
Autres départements.....	»	5,477,000
Imprévu	»	38,000
	Fr.	129,303,000

Dépenses.

Service de la dette	Fr.	5,376,000
Administration générale	»	1,387,000
Finances et douanes.....	»	7,081,000
Postes et chemins de fer	»	51,861,000
Militaire	»	30,511,000
Autres départements.....	»	20,474,000
Imprévu	»	26,000
	Fr.	116,716,000
Boni...	Fr.	12,587,000

Si nous y ajoutons :

1° le déficit prévu pour l'année 1905	Fr.	1,630,000
2° les crédits supplémentaires pour 1905	»	4,926,000
l'excédent total des recettes est de...	Fr.	19,143,000

laissant disponible le boni réel ci-dessus.

Il est vrai que cet excédent magnifique provient en grande partie des douanes, l'importation des produits étrangers, en prévision de l'augmentation des tarifs, ayant été particulièrement active en novembre et décembre 1905, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Ce résultat n'en est pas moins remarquable. Il prouve en tout cas avec quelle prudence et quelle sagesse les finances fédérales sont administrées.

Ce boni va être appliqué en partie à des œuvres sociales, telles que l'assurance contre la maladie et les accidents, dommages de nature non assurable (éboulements, avalanches, inondations, etc.) et en partie à des dépenses militaires urgentes, à des constructions postales, etc.

Au 31 décembre 1905, la fortune nette de la Confédération s'élevait à Fr. 110,349,979, en augmentation de Fr. 11,889,248 sur l'année précédente.

A la même date la dette fédérale était de Fr. 94,250,000 dont l'intérêt et l'amortissement n'absorbaient que 4,6 % du budget.

Bien entendu dans cette somme ne figure pas la dette spéciale d'environ 1 milliard, 200 millions, provenant du rachat des chemins de fer suisses par la Confédération.

D'ailleurs cette dette a sa contre-partie, soit en capital soit en arrérages, dans la propriété et dans le rendement net des lignes rachetées.

2. — Système monétaire suisse.

La Suisse fait partie de l'Union latine et la circulation monétaire y est normale. Cependant les grosses pièces d'argent, dont les pays de l'Union se sont interdit la frappe depuis 1878, font un peu défaut. Il est même question, pour remédier à cette pénurie relative, de faire revenir de la Banque de France les pièces de Fr. 5 à l'effigie de l'Helvétie assise que cet établissement détient et de les transformer en grosses pièces d'argent de nouveau type.

A fin novembre 1905, la Suisse avait émis des billets de banque pour une somme de	Fr.	242,500,000
des pièces d'or » »	»	95,000,000
» d'argent » »	»	43,230,000
» nickel et cuivre » »	»	9,905,000
Total...	Fr.	390,635,000

Mais le recensement monétaire effectué au cours de la même année accuse la circulation suivante :

Billets de banque	Fr.	62,379,376
Or	»	22,528,126
Argent	»	17,953,248
Nickel et cuivre	»	4,139,250
Total...	Fr.	107,000,000
auxquels il faut ajouter ..... en espèces, constituant la couverture métallique du 40 % de la circulation des billets et non comprises dans le recensement.	Fr.	100,000,000
	Fr.	207,000,000
Il semblerait donc que les ..... qui manquent ont quitté le pays.	»	183,635,000

Mais nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les résultats d'un recensement monétaire, lequel ne peut porter que sur les Caisses publiques, les banques d'émission et privées et les grands établissements de toute nature, n'ont aucun caractère absolu.

3. — L'Etatisme en Suisse.

Jusqu'ici l'émission des billets de banque en Suisse n'était pas le monopole d'un seul établissement de crédit.

Cet important service était assuré, sous le contrôle de l'Etat, par 36 banques privées.

Leur pouvoir total d'émission à fin 1905 était de Fr. 244,750,000, contre une couverture métallique légale de 40 % de cette somme soit Fr. 97,900,000.

Mais sous prétexte de régulariser la circulation monétaire et faciliter les opérations de paiement, la Confédération, par une loi votée le 6 octobre 1905, sanctionnée le 16 janvier 1906 et qui doit entrer en vigueur le 1er février 1907, a institué une banque unique d'émission, sous le titre de *Banque nationale suisse*, au capital de Fr. 50 millions, dont les $^2/_5$ ont été souscrits par les cantons, $^1/_5$ par les banques d'émission actuelles et les $^2/_5$ restants par les particuliers. Cet établissement, en outre de l'émission des billets et des opérations de trésorerie pour le compte de la Confédération, s'occupera d'escompte, d'avances sur titres, d'achat et de vente de matières d'or et d'argent, de garde de valeurs, etc.

La Banque nationale suisse aura son siège juridique et administratif à Berne, et sa direction générale à Zurich. En lui donnant deux sièges, on a eu pour but de contenter ces deux grandes villes dont la rivalité a longtemps empêché et a même failli compromettre l'établissement de cette banque unique d'émission.

Voilà donc un nouveau service dans les mains de la Confédération qui avait déjà la douane, la frappe des monnaies, l'armée, les postes-télégraphes-téléphones, le sel, les poudres, l'alcool et les chemins de fer.

Le Conseil fédéral avait même voulu monopoliser les allumettes, mais le peuple suisse a refusé de le suivre dans cette voie.

En résumé nous constatons que les pouvoirs publics

en Suisse ont une tendance fâcheuse à l'étatisme et à la centralisation.

Il est clair que certains services comme la douane, les postes et la frappe des monnaies doivent être entre les mains de l'Etat. Mais quand celui-ci monopolise les moyens de transport, l'émission des billets de banque et l'alcool — ce dernier sous prétexte de sauvegarder la santé publique — il nous paraît faire une entorse à la liberté.

Qu'est-ce que la monopolisation poussée à l'extrême, sinon le socialisme d'Etat, et qu'est-ce que le socialisme d'Etat, sinon la diminution des droits de l'individu?

D'une manière générale, les monopoles, en supprimant la concurrence empêchent les améliorations et entravent le progrès.

Depuis longtemps la preuve est faite que, dans tous les pays du monde, l'Etat est un mauvais industriel. Il produit cher et il produit mal.

Au surplus, le particulier lésé par un service industriel de l'Etat, doit, pour se faire rendre justice, s'adresser à des juges nommés par l'Etat. Loin de nous la pensée d'émettre un soupçon injurieux à l'égard de la magistrature ; mais nous croyons qu'il nous est permis de dire que l'individu qui plaide contre l'Etat se trouve vis-à-vis de son adversaire dans une situation inférieure.

Un autre inconvénient de la main mise par l'Etat sur certains grands services industriels c'est de développer le fonctionnarisme.

Au point de vue de l'exploitation elle-même, l'expérience, en ce qui concerne les chemins de fer, est trop récente pour que nous puissions en tirer des conclusions sûres.

Il faut dans l'examen des recettes et des dépenses

d'un réseau ferré, tenir compte pour celles-là du développement normal du trafic et pour celles-ci des sommes consacrées à l'entretien et à l'amélioration des lignes et du matériel.

La comparaison, pour être à peu près exacte, doit porter sur une période de cinq ans au moins.

Or, la Confédération n'est maîtresse de tout le réseau suisse — le Gothard non compris — que depuis à peine trois ans.

Quant à l'alcool, ce monopole créé en 1887 affecte un caractère plus fiscal et hygiénique qu'industriel.

En conséquence une étude de la question à ce dernier point de vue manquerait de base et serait dépour vue d'utilité.

CONCLUSIONS

« Jusqu'il y a peu d'années, la Suisse était fière d'ê-« tre libre-échangiste, comme elle est fière d'être répu-« blicaine. »

Ainsi s'exprime M. Numa Droz, le panégyriste du libre-échange, dans le premier chapitre, écrit en novembre 1883, de ses *Essais Economiques.*

Il y a donc, on le voit, pas mal de temps que la Suisse a renoncé au principe de la liberté économique.

Depuis le jour où ses douanes, remplaçant les anciens péages cantonaux, sont devenues fédérales, elle en a peu à peu augmenté les tarifs dans des proportions qui, sans égaler celles atteintes dans d'autres pays, n'en sont pas moins énormes.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant :

Francs par quintaux.

Désignation des objets	1850	1885	1892	1906	
				Tarif conventionnel.	Tarif général.
Vin naturel en fûts	1.50	3.50	3.50	8 —	20 —
Viande fraîche de boucherie.....	3.50	4 —	4.50	10 —	17 —
Bœuf par tête....	0.50	5 —	15 —	32 —	50 —
Confections pour hommes.....	15 —	40 —	105 —	140 —	300 —
Soierie-tissus....	15 —	16 —	16 —	100 —	150 —
Laine-tissus.....	8 —	25 —	55 —	75 —	140 —
Cuir tanné.....	2 —	8 —	12 —	16 —	20 —
Quincaillerie.....	8 —	16 —	30 —	30 —	60 —

Comment ce pays de liberté — *quantum mutatus ab illo !* — est-il arrivé en un demi-siècle à s'entourer d'une telle barrière économique ? C'est ce que nous allons exposer aussi clairement et aussi succinctement que possible.

Ainsi que nous l'avons dit dans un chapitre précédent, les taxes douanières établies tout d'abord, non pas dans un but de protection mais pour fournir aux cantons l'équivalent de leurs anciens péages et à la Confédération les ressources nécessaires à l'entretien de l'armée fédérale, les taxes douanières eurent au début et conservèrent assez longtemps un caractère purement fiscal.

D'ailleurs à cette époque un vent de libéralisme économique soufflait sur les principales nations industrielles et commerçantes de l'Europe, nous voulons dire l'Angleterre et la France.

La première pratiquait depuis 1846 le libre-échange presque absolu, et la seconde avait, en 1860, adopté le système des traités de commerce, qui tient le milieu entre le libre-échange et la protection.

Mais à la suite des événements de 1870-1871, la France obligée de se créer de nouvelles ressources, les demanda en partie à ses douanes. Au surplus, pour ne pas faire bénéficier l'Allemagne des avantages qu'elle accorderait à d'autres pays, elle dut se montrer moins coulante lors du renouvellement des traités de commerce qui venaient à expiration.

D'autre part les Etats-Unis n'avaient jamais renoncé à la politique ultra-protectionniste qui leur avait permis de créer une industrie formidable. L'exemple de la grande république américaine et les doléances des agriculteurs qui demandaient à cor et à cris d'être

défendus contre la concurrence des produits des pays neufs, contribuèrent à ramener l'Europe continentale à la protection.

A l'exception de l'Angleterre, à qui sa position géographique, son immense empire colonial, son énorme flotte commerciale et ses richesses minières font une situation à part ; et de la Belgique dont la politique économique et libérale mais non libre-échangiste, toutes les nations européennes relevèrent leurs tarifs.

Aussi bien les gouvernements ne demandent en général qu'à suivre l'opinion publique dans cette voie du protectionnisme qui leur procure de belles ressources.

En Suisse, par exemple, où le budget fédéral n'est guère alimenté que par les douanes, les recettes de celles-ci ont passé de Fr. 4 millions en 1850, à Fr. 63,545,715 en 1905.

C'est un beau chiffre!

Dans bien des cas, suivant nous, la protection du travail national est un prétexte et la fiscalité est le but.

Tout a été dit ou à peu près, sur cette grave question de la protection ou du libre-échange, par des économistes de haute valeur. En pareille matière il n'y a rien d'absolu. Si d'un côté, l'Angleterre libre-échangiste n'a pas cessé de voir sa prospérité s'accroître, il est certain d'autre part que les Etats-Unis doivent à la protection leur prodigieux essor industriel.

Vérité au delà, erreur en deçà. Le mot de Pascal est toujours vrai.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire les remarques suivantes :

1° Pourquoi construire des chemins de fer internationaux, pourquoi creuser des canaux au prix des plus

grands sacrifices financiers, pourquoi agrandir et outiller les ports, si on entrave par des barrières la circulation que ces travaux ont pour but de développer ?

2° Jusqu'à quel point convient-il de suivre les protectionnistes qui ne seront certainement satisfaits que le jour où les tarifs seront devenus prohibitifs ?

3° La protection engendre et favorise les trusts.

4° Elle constitue une faveur accordée à quelques-uns au détriment de la masse.

5° Avant la Convention internationale de Bruxelles (5 mars 1902) plusieurs Etats européens accordaient des primes à l'exportation du sucre. Qu'était-ce que ces primes, sinon une forme du protectionnisme et un impôt prélevé sur l'ensemble des contribuables pour enrichir les *betteraviers ?*

6° En favorisant la contrebande, tout au moins dans les articles qui représentent une grande valeur sous un petit volume, le protectionnisme exagéré va souvent contre le but. Importés en fraudes, ces articles privent l'Etat de recettes sur lesquelles il était en droit de compter et font une concurrence désastreuse aux produits similaires nationaux.

De tout ce qui précède il résulte que la Suisse n'est pas entrée dans la voie de la protection *proprio motu*, mais qu'elle y a été entraînée par les circonstances et par la politique économique adoptée dans d'autres pays.

Reste à savoir si elle aura à se louer d'avoir renoncé au libre-échange, grâce auquel tant d'usines se créèrent sur son sol, tant d'industries s'y développèrent et tant de belles fortunes privées s'y édifièrent.

En Suisse même les avis sont très partagés sur cette question qui passionne le pays à un point tel que lors de la consultation populaire du 15 mars 1903; 555,457 élec-

teurs prirent part au vote. Jamais un chiffre pareil de suffrages n'avait été atteint. Le nouveau tarif douanier fut accepté par 330,953 oui contre 224,504 non.

A l'exception de Schaffhouse, Zurich, Winterthour et Soleure, tous les grands centres s'étaient nettement prononcés pour la liberté commerciale. Ils redoutaient avec raison que le renchérissement des denrées n'amenât une surélévation des salaires. Mais leurs votes furent littéralement submergés par ceux des ruraux depuis longtemps acquis à la protection et dont l'opinion n'a du reste pas varié depuis le referendum de mars 1903.

En effet, nous lisons ceci dans le compte-rendu d'une réunion tenue le 20 juillet 1906 par le groupe agricole :

« Après avoir pris connaissance de l'état actuel des négociations pour un traité de commerce avec la France, le groupe déclare déplorer les décisions du Conseil fédéral relatives à l'abaissement du droit sur les bœufs. Si le nouveau traité avec la France doit être acheté au prix de nouvelles réductions sur les droits agricoles, le groupe travaillera de toutes ses forces au rejet de ce traité. »

A notre avis la Suisse fait fausse route.

Tributaire de l'étranger pour les denrées alimentaires que son sol montagneux ne peut lui fournir en quantités suffisantes et pour les matières premières qui lui font tellement défaut qu'elle prépare, ainsi que nous l'avons dit à la page 26 (note), une loi règlementant la cession à l'étranger de l'énergie électrique (houille blanche) résultant de ses forces hydrauliques, il est de son intérêt de ne pas s'entourer d'une muraille de Chine.

Ce n'est pas tout : des tarifs de douane élevés impliquant une perception rigoureuse et des règlements sévères, ne risqueraient-ils pas d'éloigner des frontières

de la Suisse une partie au moins des nombreux touristes auxquels ce pays est pour la plus grande part redevable de sa prospérité ?

Nous ne voulons pas dire que la Confédération doive ouvrir ses portes toutes grandes aux produits étrangers. Etant données la situation et la politique économique de l'Europe continentale et des Etats-Unis de l'Amérique ce serait faire un marché de dupe.

Mais nous estimons que son nouveau tarif minimum (tarif d'usage) est trop élevé. Par contre il nous semble qu'elle pourrait sans inconvénient majorer son tarif général, celui-ci devant lui servir d'arme contre les nations ultra-protectionnistes.

Grâce aux charbons, aux fers, aux tissus de coton et de laine, aux sucres, aux céréales, aux vins, aux primeurs et aux fruits dont elle a besoin, la Suisse obtiendrait vraisemblablement des conditions favorables pour le lait condensé, les fromages, les chocolats, les soieries, les machines et les montres qu'elle a de trop.

C'est la politique du : *donnant donnant — do ut des* — disait Bismark.

Depuis quelques années, surtout depuis la guerre russo-japonaise, on parle de péril jaune.

Au point de vue militaire, nous ignorons si les fourmilières humaines de l'Extrême-Orient mettront jamais l'Europe en péril. D'ailleurs cette modeste étude ne vise que les questions économiques.

Mais à ce point de vue, l'Occident où la vie est chère ne risque-t-il pas d'être envahi quelque jour par les produits manufacturés de la Chine et du Japon, où la main-d'œuvre est pour rien ?

Si, d'autre part, les Etats-Unis, avec leur doctrine de Monroë, arrivent à imposer leur hégémonie aux Répu-

bliques de l'Amérique latine, la vieille Europe menacée d'un côté par l'invasion des produits nippons et chinois, en même temps que le panaméricanisme des Etats-Unis lui fermerait le nouveau-monde, l'Europe peut se voir réduite, suivant l'expression que le chancelier de fer appliquait à la France en 1871, à cuire dans son jus.

Si cette hypothèse se réalise un jour — et elle n'a rien d'invraisemblable — les peuples européens oubliant leurs querelles souvent puériles et leurs mesquines rivalités, se ligueront sans doute pour résister à la poussée des nations plus jeunes. Mais il sera peut-être trop tard.

Au lieu d'attendre que le mal soit dévenu irréparable, n'appartiendrait-il pas à la Suisse de se mettre à la tête d'un groupement international tendant à la création d'un immense *Zollverein* qui engloberait tous les pays situés entre la mer Caspienne et l'extrémité occidentale de l'ancien continent d'une part et d'autre part entre le Cap St-Vincent et la mer Blanche ?

Cette initiative, à laquelle sa neutralité politique semble l'autoriser, serait digne de la Suisse, de ses institutions et de son passé.

APPENDICE

Les Zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.

Les franchises douanières dont bénéficient une grande partie du département de la Haute-Savoie et le Pays de Gex présentent un intérêt si considérable pour la Ville et le Canton de Genève qu'un examen impartial et rapide de cette question a sa place dans cette étude.

Les Zones franches créées en 1815 par les traités de Vienne comprenaient à l'origine, le Pays de Gex sur le versant méridional du Jura (département de l'Ain) et, du côté de la Savoie, une étroite bande de terrain le long du Léman et de la frontière sud du territoire genevois.

Mais la France ayant annexé la Savoie en 1860, après une consultation solennelle des habitants de ce duché, l'empereur Napoléon III étendit gracieusement la Zone savoisienne à la totalité des trois arrondissements de Saint-Julien, Bonneville et Thonon.

En établissant les Zones, les négociateurs des traités de 1815 avaient moins en vue l'intérêt de ces territoires que de donner de l'air à Genève enserrée entre la France et le royaume de Sardaigne.

A cette époque d'ailleurs, les cantons suisses jouis-

saient d'une autonomie absolue en matière de péages, et la reine du Léman n'avait pas de douane.

Tout allait donc pour le mieux, et pour les habitants des Zones qui trouvaient à Genève un superbe débouché pour leurs produits agricoles, et pour Genève qui possédait ainsi à ses portes une sorte de fief commercial.

Mais la Suisse, étant devenue un Etat fédératif, supprima les péages cantonaux et les remplaça par des bureaux douaniers établis à l'extrême limite de ses frontières.

La situation devenait intolérable pour les zoniers. Il était inadmissible en effet que les marchandises genevoises continuassent à entrer librement dans les Zones, tandis que les produits des Zones seraient vérifiés et taxés à la frontière du territoire genevois.

Après de longues négociations, la Suisse aplanit la difficulté en accordant aux Zones des faveurs spéciales et indépendantes de son traité de commerce avec la France.

Aux termes de cette convention spéciale, les habitants du Pays de Gex et des arrondissements de Saint-Julien, Bonneville et Thonon jouissent d'une franchise absolue, à l'entrée du Canton de Genève, pour leurs légumes, fruits, volailles, viandes de boucherie et laitage, jusqu'à concurrence d'apports individuels de cinq quintaux métriques chacun. Ils y font entrer en franchise entière dix mille hectolitres de vin et le surplus de leur production vinicole bénéficie de réductions considérables sur les tarifs des douanes fédérales.

Ce régime a été très favorable aux Zones dont la prospérité n'a pas cessé de s'accroître depuis 1860 et dont les importations en Suisse suivent une progression constante, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

ANNÉE	PROVENANCE de la HAUTE-SAVOIE	PROVENANCE du PAYS DE GEX	TOTAUX
1895	Fr. 6,023,348	Fr. 1,059,300	Fr. 7,082,648
1900	» 16,652,209	» 2,453,077	» 19,105,286
1903	» 18,464,764	» 2,921,222	» 21,385,986
1905	» 19,806,393	» 3,239,807	» 23,046,200

Dans ces chiffres, les métaux précieux ne sont pas compris.

Néanmoins un courant anti-zonier se manifeste en France et dans les Zones mêmes.

Les partisans de la suppression disent ceci : « L'avantage qu'ont les zoniers à recevoir en franchise de droits de douane les marchandises étrangères dont ils ont besoin est amplement compensé par l'état d'isolement où les met le double cordon auquel ils se heurtent, d'un côté à la frontière du territoire genevois et, de l'autre côté, à la limite douanière française.

« La Zone supprimée, ils payeront plus cher certains articles, c'est vrai ; mais le marché français si grand et si riche leur sera complètement ouvert. Ils pourront ainsi créer des usines que les forces hydrauliques de leur pays accidenté leur permettront d'exploiter dans des conditions particulièrement avantageuses. »

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'article 2 du traité de commerce franco-suisse du 12 juin 1881 reconnaît à la France le droit absolu de reporter, quand elle le voudra, la ligne de ses douanes à la frontière du territoire genevois, c'est-à-dire de supprimer les Zones au point de vue douanier.

Nous disons au point de vue douanier, car les traités de 1815, en accordant la franchise douanière aux Zones, mettent celles-ci au bénéfice de la neutralité Suisse.

Chaque fois que la France ou le roi de Sardaigne (et depuis 1860 la France seule) se trouvent en état d'hostilité avec un autre voisin de la Suisse, leurs garnisons doivent évacuer les provinces du Chablais et du Faucigny et tout le territoire savoisien au nord d'Ugine, et aucune troupe armée ne peut y stationner, à l'exception de celles que la Confédération jugerait à propos d'y mettre, étant entendu que cet état de choses ne gênerait en rien l'administration civile du pays.

Cette clause spéciale ne peut être annulée que par un accord entre toutes les puissances signataires des traités de Vienne. Elle n'est d'ailleurs pas en question.

Revenons aux franchises douanières.

En 1905, une proposition de supprimer les Zones fut faite au Parlement français. Après une longue discussion, M. Rouvier, président du Conseil des Ministres, tout en proclamant que la France avait le droit de reporter la ligne de ses douanes à la limite du territoire genevois, déclara que le gouvernement de la République, pour des motifs d'ordre international, renonçait provisoirement à l'exercice de ce droit.

C'était le moment où la question du Maroc menaçait d'amener un grave conflit entre l'Allemagne et la France soutenue par l'Angleterre. Finalement, la Chambre française, sans préjuger la question, décida de maintenir le *statu quo* pour deux ans encore.

Il est donc probable que le débat va se rouvrir en 1907.

A notre avis les franchises douanières des Zones doi-

vent être maintenues, tant que la Confédération suisse, reconnaissant la situation spéciale que les traités internationaux font au Pays de Gex et aux arrondissements de Saint-Julien, Bonneville et Thonon, accordera des faveurs particulières aux produits des Zones à leur entrée sur le territoire genevois.

Dans tous les cas, tout au moins en ce qui concerne la Zone savoisienne, la France serait moralement tenue de consulter les populations des pays annexés par elle en 1860, après la guerre d'Italie; un nouveau plébiscite pouvant seul défaire ce que le plébiscite des 22 et 23 Avril 1860 avait fait.

FIN

Vu :
Germain MARTIN.

Vu :
Le Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Dijon,
E. BAILLY.

Vu et Permis d'Imprimer :
Dijon, le 1er Décembre 1906.
Le Recteur,
E. BOIRAC.

TABLE ANALYTIQUE

A

Ad Valorem, 89.
Afrique, 75, 81.
Agriculture (industrie de l'), 33.
Alabama (convention de l'), 61.
Alcool (monopole d'), 39.
Algésiras (conférence d'), 61, 119.
Aluminium, 29.
Alimentaires (produits), 33, 64, 70.
Allemagne, 64, 65, 70, 80, 101, 110.
Allumettes, 32.
Amérique du Nord, 64, 65, 74.
» Centrale, 74.
» du Sud, 74, 81.
Amiot (formule d'), 51.
Angleterre, 64, 65, 70, 81, 101, 110.
Appendice, 116.
Arboriculture, 40.
Asie, 74.
Association pour le percement de la Faucille, 49.
Australie, 75, 81.
Automobiles (expositions des), 32.
Autriche-Hongrie, 64, 65, 72, 81, 101.

B

Bâle, 11, 17, 50.
Balance du commerce, 82.
Balkans (pays des), 73.
Banque Nationale Suisse, 106.
Belgique, 64, 65, 73, 101.
Berne, 60, 69, 106.
Bétail, 33.
Betteraves, 36, 112.
Bières (fabrication des), 38.
Bijouterie, 24.
Blocus continental, 25.
Bois (industrie des), 31, 41.
Boissons alcooliques, 39.
Boîtes à musique, 24.
Brindisi, 53.
Broderies, 11, 15.
Budget fédéral, 102-104.
Bulgarie, 82-101.

C

Câble téléphonique, 57.
Calais, 53.
Canada, 74.
Cantons suisses, 10.
Caoutchoucs (industrie des), 32.
Cartonnages » » 32.
Celluloïds » » 32.
Céréales, 35.
Chaux et Ciments, 30.
Chaussures (industrie des), 30.
Cheval-vapeur, 45.
Chine, 74, 81.
Chocolats (fabrication des), 34.
Chemins de fer, 46-53.
Chèque postal, 55.
Chili, 101.
Chutes d'eau, 26, 113.
Climat, 8.
Commerce extérieur, 65-82.
Confection des vêtements, 32
Congrès internationaux, 61.
Convention internationale de Bruxelles pour les sucres, 37, 112.
Corners, 13.
Coton, 11.

D

Danemark, 64, 73, 101.
Dijon, 49.
Distance réelle, 57.
» virtuelle, 51.
Doctrine de Monroé, 114.
Douanes, 63, 85-87, 109.

Douanes (guerres de) 91-98.
Do ut des, 114.
Drawback, 39.

E

Etatisme, 105-108.
Electro-métallurgie, 32.
Emminghaus, Dr 25.
Employeurs et employés, 45.
Equator, 101.
Espagne, 65, 73, 101.
Etats-Unis, 64, 65, 74, 81, 101, 110, 114.
Exportations, 68-82.
Exposition Automob. Genève, 32.
» de Londres, 11.

F

Fazy (famille), 14.
Faucille (percement de la), 48.
Favorisation des industries par les Communes, 32.
Finances (situation financière), 102-104.
Funiculaires, 47.
Forces hydrauliques, 26, 113.
France, 64, 65, 71, 80, 91, 98, 101, 110.
Frascini Dr, 25.
Frasne-Vallorbe, 48, 50.
Fromages (industrie des), 34.

G

Genève, 28, 49, 56, 61, 116.
Gotthard (tunnel du), 46, 48.
Grand Central français, 52.
Grèce, 101.
Guerre franco-allemande, 30, 88, 110, 115.
Guerre russo-japonaise, 29.
» du Transvaal, 34, 58.

H

Haute-Savoie, 116.
Hauts fourneaux, 28.
Hofmann Dr, 45.
Hollande, 64, 73, 101.
Horlogerie (industrie de l'), 21-25.
Hôtels (industrie des), 58.
Houille blanche 26, 113.
Huguenots 6, 11.

I

Industrie agricole et alimentaire, 33, 44.
Industrie (considération sur l'), 10.
» diverses, 30-33.
» des étrangers, 10-58.
» horlogère, 21-25
» des hôtels, 58.
» des machines 25-28.
» des produits chimiques, 28-30.
Industrie textile, 11-21,
Importations, 64-82.
Institutions internationales, 60.
Italie, 48, 64, 65, 72, 81, 101,

J

Japon, 74, 75, 81, 101.

L

Laine, 18.
Lait stérilisé et condensé 33-34.
Lausanne, 50.
Libre-échange, 62, 82-85, 109-115.
Linoleum (industrie du), 32.
Liqueurs (fabrication des) 39.
Lock-out, 28.
Lœtschberg (tunnel du), 50.

M

Machines (industrie des), 25-28.
Mâcon (assemblée de), 93.
Malle des Indes, 52.
Matières premières, 64, 70,
Méline, ministre français, 90.
Milan, 49, 51, 53.
Monnaies, 83, 104.
Monopole de l'alcool 39, 108.
» du sel, 41.
Monopoles (les — en général) 102-108.

N

Nations agricoles, 64
» industrielles 64.
Navigation 54.
Niagara (chute de), 30
Norvège, 64, 73,101.
Numa Droz, 93, 109.

O

Objets manufacturés 64 70.
Organisation de la Suisse, 10.

P

Paille (ouvrages en), 31.
Panama (isthme de) 48.
Papier (fabrication du), 31.
Paris 49, 51, 53.
Pasquier (famille), 14.
Pays agricoles, 64.
» industriels, 64.
Pays dynamiques, 82.
» *statiques*, 82.
Péages cantonaux, 85-87
Plébiscite de la Hte-Savoie, 120.
Politique douanière, 85-101.
» économique, 62.
Pools, 28.
Populations, 8, 65.
Portugal, 73.
Postes, 54.
Président Roosevelt, 13.
Produits alimentaires, 33, 64-70.
» chimiques, 28-30.
Professions en Suisse (les) 43 45.
Protectionnisme 62, 82-85, 109-115.
Quantum mutatus ab illo ! 110.

R

Rachat des chemins de fer suisses, 47.
Roche, Jules (ministre français), 93.
Roumanie, 64, 65, 81, 95, 101.
Russie, 65, 73, 81.

S

Salines, 41.
Salonique, 52.
Savonneries (voir Industrie chimique).
Serbie, 82, 101.
Sièges internationaux, 60.
Simplon (tunnel du), 46, 53.
Situation financière, 102-104.
Situation géologique, 8.
Soieries, 17.
Sol suisse, 7-8.
Sports, 58.
Statistique des douanes, 63.
» des exportations, 65, 69, 76-79.
Statistique des importations, 65, 66, 76-79.
Statistique des professions, 43, 64.
Sucres (raffinerie des) 37.
» (convention de Bruxelles), 37, 112.
Suède, 64, 73.

Suez (canal de), 48.
Superficie de la Suisse, 8.
Sylviculture, 41.
Système monétaire, 104.

T

Tabacs (la culture du tabac), 40.
Tarifs de douanes, 88, 109.
Télégraphes et téléphones, 56, 57.
Teinturerie, 15.
Textiles, (voir Industrie des), 11-21.
Traités de commerce, 87-101.
Traité de Francfort, 88, 90.
» » Portsmouth, 75.
Traité de Vienne, 119.
Trusts, 13, 112.
Tunnel du Mont Cenis, 52.
» » Gotthard, 46, 48.
» » Lœtschberg, 50.
» » Simplon, 46-53.
Turquie, 73, 74, 101.

V

Vérité au delà erreur en deçà, 111.
Verrerie, 31.
Viticulture, 37.
Voies de Communication, 46-57.

Z

Zollverein, 10, 115
Zone franche, 116-120.
Zurich, 11, 17, 86, 106, 113

TABLE DES MATIÈRES

Bibliographie 6

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre Premier

1. — Généralités 7
2. — Population 8
3. — Situation géologique 8

Chapitre II

Considérations sur l'Industrie 10
1. — *Industrie textile* 11
a) Filature de coton 11
b) Le tissage des toiles de coton 13
c) L'impression sur étoffes 14
d) La teinturerie 15
e) La broderie 15
f) Les soieries 17
g) Les laines 18
2. — *Industrie horlogère* 21
a) L'horlogerie 21
b) La bijouterie 24
c) La fabrication des boîtes à musique 24
3. — *Industrie des machines* 25
4. — *Industrie des produits chimiques* 28

5. — *Industries diverses* 30
a) Chaussures 30
b) Chaux et ciments 30
c) Verrerie 31
d) Sculpture sur bois 31
e) Fabrication des papiers 31
f) Ouvrages fins en paille 31
g) La confection 32
h) Allumettes chimiques 32
6. — *Industrie agricole et produits alimentaires* 33
a) Pâturage et élevage du bétail 33
b) La culture des céréales 35
c) La viticulture 37
d) Fabrication des bières 38
e) Fabrication des liqueurs et boissons alcooliques 39
f) La culture du tabac 40
g) L'arboriculture 40
h) La sylviculture 41
i) Les salines 41

CHAPITRE III

Statistique de la population suisse d'après les classes et groupes professionnels 43

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

1. — Moyens de communication 46
a) Voies ferrées 46
b) Navigation 54
c) Postes, télégraphes et téléphones 54

CHAPITRE II

1. — Industrie hôtelière 58
2. — Institutions internationales 60

TROISIÈME PARTIE

Chapitre I

1. La politique économique 62
a) Recettes et dépenses de l'administration des douanes 63
b) Etat comparatif de la Suisse avec d'autres nations 64

Chapitre II

1. — Commerce extérieur 64
a) Importations 65
b) Exportations 68
c) Commerce spécial 76

Chapitre III

1. — Balance de commerce 82

Chapitre IV

1. — La politique douanière 85
a) Les traités de commerce 87

QUATRIÈME PARTIE

Chapitre I

1. — La situation financière 102
2. — Le système monétaire 104
3. — L'Etatisme en Suisse 105
Conclusion 109
Appendice 116
Zones franches 116
Table analytique 121
Table des matières 125

Carte des Lignes actuelles et projetées

entre

PARIS ET MILAN

éditée par l'**Association pour le percement de la Faucille, à Genève.**
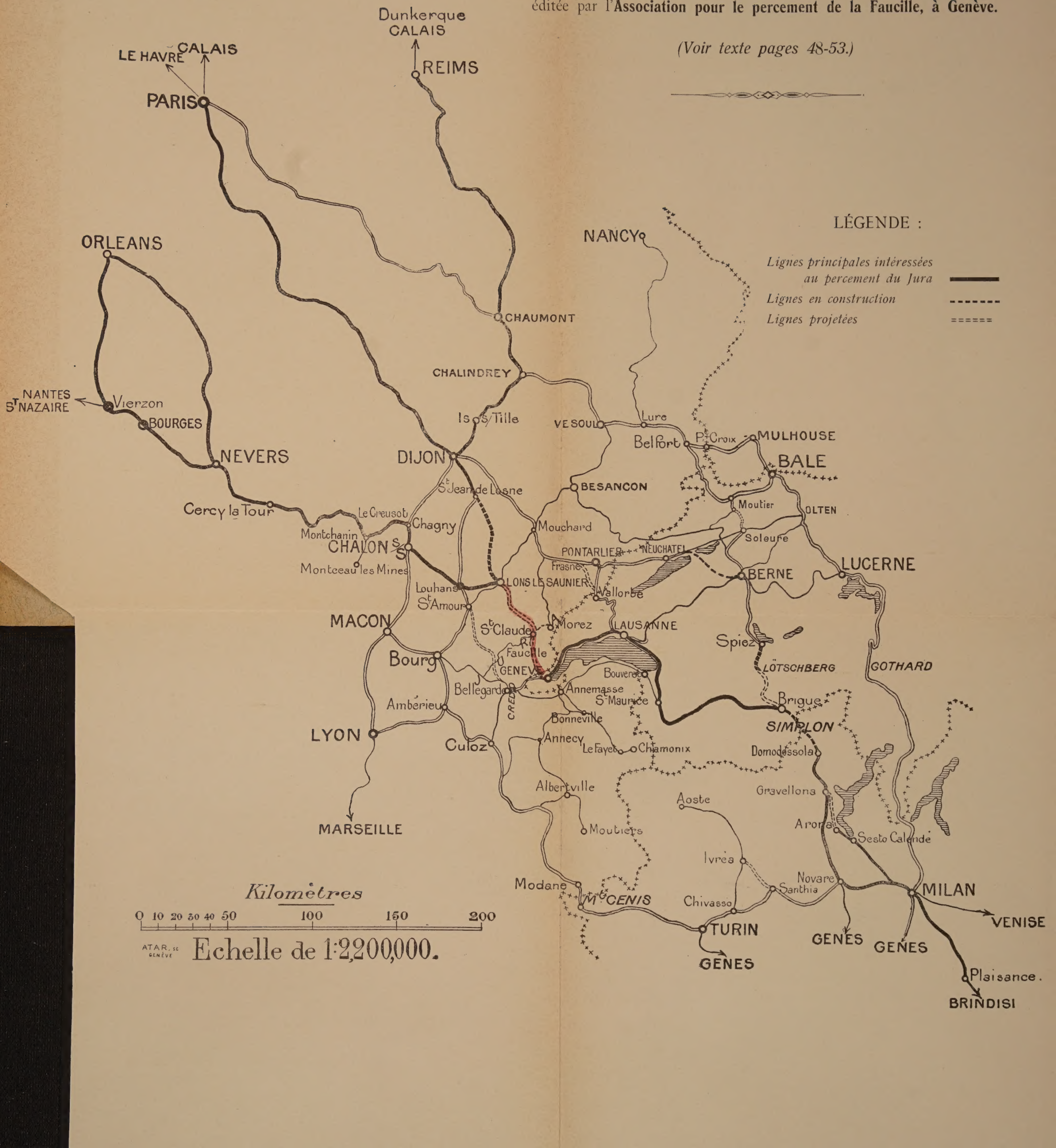
(Voir texte pages 48-53.)